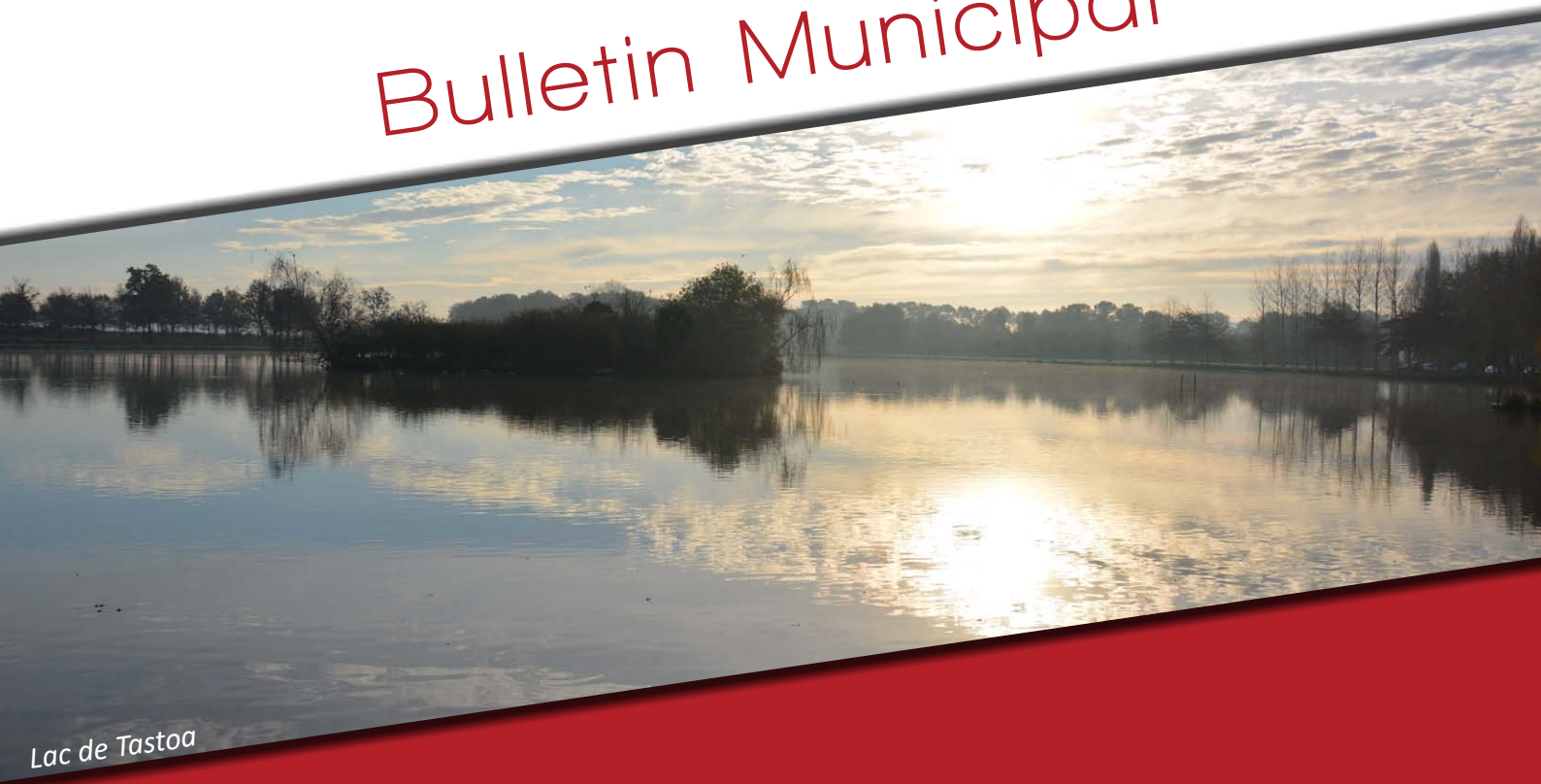




Bulletin Municipal



Lac de Tastoa

2
0
1
5

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Noam, Djyvan FAUCOUNEAU
- Ninon LAFAYE
- Amy, Joy, Tom VAN de POEL

MARIAGES

- Mélanie, Marie, Lucie PREUILH
et Benoît LAFOURCADE-BARTHE

DÉCÈS

- Fernando, Luis CARVALHO DA SILVA
- Maria CHIBAS, née DUFOURG
- Zahra EL BARKAOUI
- Jeanne, Madeleine LAFITTE
- André, Gérard NARP
- Anna, Andréa PEYRUQUEOU, née TAUZIN

PARMI LES TEMPS FORTS...

FÊTES DES MÈRES



7 jeunes mamans furent conviées à la cérémonie de la Fête des Mères qui s'est déroulée le vendredi 29 mai à la Mairie :

De gauche à droite : Elodie BASTA-LACABANNE, Valérie LAFAYE, Anaïs YAKOUBEN, Nelly SLOSTOWSKI et Marjolaine LABADIE.

Absentes sur la photo : Aurélie CUCHET et Hélène DESPOUYS.

KÉVIN, NOTRE CHAMPION !

L'automne 2015 aura été source de satisfaction pour la commune et les adeptes de la Course Landaise, en apprenant la performance de Kévin GUILLEVIC, sacré « Champion de France des jeunes écarteurs » à 17 ans.

Kévin a débuté à l'occasion de toro-ball, avec ses copains Julien et Aurélien, en dessinant quelques écarts au cours des fêtes patronales. Bertand LAFAYE, lui-même écarteur et chef de cuadrilla, a perçu en lui une âme d'écarteur. Sur ses conseils, Kévin est entré dans le monde de la Course Landaise en intégrant, en 2015, la ganaderia DARGELOS où il a pu se perfectionner et affiner sa technique, toujours très attentif aux conseils de son chef de cuadrilla, Christophe MALLET.

Kévin est un écarteur persévérant, avec un style et une élégance particulière. La commune peut être fière : avec son titre de « Champion de France des jeunes écarteurs », Kévin vient agrandir la famille des talentueux écarteurs estibeaussais. Kévin, nous te souhaitons une bonne saison 2016, sous les couleurs sang et or de la ganaderia DARGELOS.

Bonne chance et longue route dans le monde coursayre !



REPAS DES AÎNÉS

Une surprise était réservée cette année aux aînés de la commune, conviés au déjeuner de Noël le dimanche 20 décembre. La salle Lahaout a pris des airs de bal à papa, grâce à "Doudou Orchestra" qui a su faire chanter et danser l'assemblée.



Bulletin Municipal 2015

Préparé et distribué par la Commission
Bulletin Municipal / Communication.

Directrice de publication :
Danièle Bérot

Conception et rédaction :
Isabelle Marie, Alexandra Matéo-Vélez,
Corinne Ricotti, Caroline Saint-Germain,
Nelly Slostowski

Imprimé par :
COPYTEL (Dax) - mars 2016
Tirage à 350 exemplaires

Crédits photos :

- Mairie d'Estibeaux
- Ecole d'Estibeaux
- Communauté de Communes de Pouillon
(Accueil de Loisirs, Ludothèque)
- ADMR Canton de Pouillon
- Mission Locale des Landes
- SIETOM de Chalosse
- Amicale Laique d'Estibeaux
- ACCA d'Estibeaux
- Club des Aînés Ruraux "Lous Hardits"
- Coursayres des Arrigans
- Union Nationale des Combattants

LE MOT DU MAIRE



Chères Estibeaussaises, Chers Estibeaussais,

En 2015, l'équipe municipale a poursuivi son chemin sur les sujets essentiels.

Tout d'abord, le SYDEC a avalisé l'implantation de la future station d'épuration et a contacté les différents propriétaires concernés par une demande de droit de passage. Le dossier a été déposé au service de la Police de l'Eau fin Octobre 2015. Les travaux concernant l'assainissement collectif commenceront fin 2016/début 2017.

Les travaux de construction du restaurant scolaire et accueil périscolaire ont débuté en novembre 2015.

Durant la deuxième moitié de l'année 2015, la Commission Communication a travaillé sur la création d'un logo, symbolisant la particularité de notre village "perché sur les hauteurs", sa simplicité, son ouverture sur le monde extérieur ainsi que son attachement à la tradition de la Course Landaise. Cette même Commission poursuit actuellement son travail initié fin 2015, consistant à l'élaboration du site internet de la commune.

Pour 2016, nos principaux projets sont la fin des travaux et l'aménagement du restaurant scolaire, le suivi du dossier de l'assainissement collectif, les travaux de rénovation de la salle polyvalente et la mise en service du site internet.

De plus, la démographie d'Estibeaux a évolué. Lors du dernier recensement en 2010, nous étions 655 habitants. Dernièrement, l'INSEE nous a communiqué les derniers chiffres de référence. Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, nous comptons un total de **701 habitants**.

Concernant la Communauté de Communes de Pouillon, des évolutions sont à noter, avec, d'une part, la prise de nouvelles compétences :

- En matière de tourisme, compétence de l'Office de Tourisme au 1^{er} juillet 2015,
- En matière d'urbanisme, compétence du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Inter-communal) au 1^{er} janvier 2016. Ainsi, la révision de la carte communale ne s'impose plus. En effet, une nouvelle organisation locale de l'urbanisme verra le jour lors de l'élaboration du PLUI. Bien entendu, l'équipe municipale travaillera en étroite collaboration avec la Communauté de Communes de Pouillon sur ce sujet. D'autre part, 2016 sera, pour la Communauté de Communes de Pouillon, une année de travail intense, animée par de nombreuses réunions, dans la perspective de la fusion avec la Communauté de Communes du Pays d'Orthe au 1^{er} janvier 2017. En effet, le calendrier présenté pour cette fusion nous oblige à un travail très rapide, empêchant toute réflexion ou concertation sur cette opération. Il est à noter également que la représentativité de droit commun imposée par la loi réduit drastiquement le nombre de conseillers communautaires de 56 à 34, et que 20 communes n'auront plus qu'un seul représentant titulaire.

L'année qui vient de s'achever a laissé à chacun de nous sa part de joie, de peine, quelques déceptions mais aussi quelques satisfactions.

N'oublions pas les drames que notre pays a connus ces derniers mois et ce que notre démocratie a enduré, touchée au cœur de ses valeurs et de ses principes.

Soyons, chacun à notre niveau, les garants de notre devise, "Liberté, Égalité, Fraternité", fondement de notre République.

Danièle BÉROT
Maire d'Estibeaux

SOMMAIRE

EDITO **2**

COMPOSITION
ET ORGANISATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL **4**

DÉCISIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL **6**

COMPTE
ADMINISTRATIF
2014 **16**

BUDGET
PRIMITIF
2015 **17**

RÉALISATIONS
2015 **18**

INFORMATIONS
DIVERSES **21**

ACTIVITÉS
ASSOCIATIVES
DU VILLAGE **28**

ADISHATZ **34**

PLAN DE
LA COMMUNE **35**

COMPOSITION ET ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL



Danièle BÉROT
Maire



Philippe LABORDE
Premier Adjoint



Corinne RICOTTI
Deuxième Adjoint



Gilles LASCOSTES
Troisième Adjoint



Franck BELLOCQ
Quatrième Adjoint



Sébastien CAZAUX
Conseiller



Claude CHOLIÈRE
Conseiller



Alain CRABOS
Conseiller



Jean-Christophe GILGUY
Conseiller



Bertrand LAFAYE
Conseiller



Isabelle MARIE
Conseillère



Alexandra MATÉO-VÉLEZ
Conseillère



Stéphane PÉHAUT
Conseiller



Caroline SAINT-GERMAIN
Conseillère



Nelly SLOSTOWSKI
Conseillère

COMMISSIONS MUNICIPALES

VOIRIE

Titulaires : Gilles LASCOSTES (responsable), Franck BELLOCQ, Philippe LABORDE, Bertrand LAFAYE, Stéphane PEHAUT

Suppléants : Sébastien CAZEAU, Claude CHOLIERE, Alain CRABOS, Jean-Christophe GILGUY, Alexandra MATEO-VELEZ

BÂTIMENTS

Titulaires : Philippe LABORDE (resp.), Sébastien CAZEAU, Jean-Christophe GILGUY, Bertrand LAFAYE, Nelly SLOSTOWSKI

Suppléants : Franck BELLOCQ, Alain CRABOS, Gilles LASCOSTES, Stéphane PEHAUT, Caroline SAINT-GERMAIN

FINANCES - BUDGET

Titulaires : Danièle BEROT (resp.), Jean-Christophe GILGUY, Isabelle MARIE, Corinne RICOTTI, Nelly SLOSTOWSKI

Suppléants : Franck BELLOCQ, Sébastien CAZEAU, Philippe LABORDE, Gilles LASCOSTES, Alexandra MATEO-VELEZ

FÊTES & CÉRÉMONIES

Titulaires : Franck BELLOCQ (responsable), Alain CRABOS, Sébastien CAZEAU, Claude CHOLIERE, J-Christophe GILGUY, Isabelle MARIE, Alexandra MATEO-VELEZ, Stéphane PEHAUT, Corinne RICOTTI, Nelly SLOSTOWSKI

BULLETIN MUNICIPAL / COMMUNICATION

Titulaires : Franck BELLOCQ (responsable), Claude CHOLIERE, Alexandra MATEO-VELEZ, Corinne RICOTTI, Caroline SAINT-GERMAIN

Suppléants : Danièle BEROT, J-Christophe GILGUY, Bertrand LAFAYE, Isabelle MARIE, Nelly SLOSTOWSKI

APPEL D'OFFRES

Maire : Danièle BEROT

Titulaires : Ph. LABORDE, Gilles LASCOSTES, Corinne RICOTTI

Suppléants : Franck BELLOCQ, Jean-Christophe GILGUY, Bertrand LAFAYE

DÉLÉGATIONS AUPRÈS DES SYNDICATS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLON

Danièle BEROT (titulaire de droit), Philippe LABORDE

SYDEC

Titulaire : Franck BELLOCQ - Suppléant : Bertrand LAFAYE

SIETOM DE CHALOSSE

Titulaire : Claude CHOLIERE - Suppléant : A. MATEO-VELEZ

AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE (ALPI)

Titulaire : Claude CHOLIERE - Suppléant : C. SAINT-GERMAIN

CORRESPONDANT DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE

Jean-Christophe GILGUY

IMPÔTS DIRECTS

Titulaires : Danièle BEROT, Philippe LABORDE, Isabelle MARIE, Stéphane PEHAUT, Corinne RICOTTI

Suppléants : Franck BELLOCQ, Sébastien CAZEAU, Alain CRABOS, Gilles LASCOSTES

Autres membres titulaires :

Francis HILLOTTE, Christian LAHITTE

Autres membres suppléants :

Jean-Luc DUBECQ, Bernard DUMAS

AFFAIRES SCOLAIRES

Titulaires : Danièle BEROT, Isabelle MARIE

Suppléants : Corinne RICOTTI, Nelly SLOSTOWSKI

AFFAIRES SOCIALES

Titulaire : Corinne RICOTTI

Suppléant : Claude CHOLIERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Présidente : Danièle BEROT

Membres du Conseil Municipal : Claude CHOLIERE, Isabelle MARIE, Caroline SAINT-GERMAIN, Nelly SLOSTOWSKI

Autres membres : Jeanine BOSCOLO, Eliane DESCAZEUX, Régine MEYER, Christine NARP

PERSONNEL TECHNIQUE

Gilles LASCOSTES (resp.), Ph. LABORDE, Stéphane PEHAUT

AUTRE PERSONNEL COMMUNAL

Danièle BEROT (resp.), Isabelle MARIE, Corinne RICOTTI

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Corinne RICOTTI (resp.), Franck BELLOCQ, Claude CHOLIERE, Isabelle MARIE, Alexandra MATEO-VELEZ, Caroline SAINT-GERMAIN

SIVU DES ARRIGANS (REGROUPEMENT SCOLAIRE)

Présidente : Danièle BEROT,

Titulaires : Isabelle MARIE, Corinne RICOTTI

Suppléants : S. CAZEAU, C. SAINT-GERMAIN, N. SLOSTOWSKI

SIVU DES ARRIGANS (LAC DE TASTOA)

Titulaire : Danièle BEROT, Gilles LASCOSTES

Suppléants : Jean-Christophe GILGUY, Stéphane PEHAUT

SYNDICAT DE RIVIÈRES DU BASSIN VERSANT DES LUYs LANDAIS

Titulaire : Stéphane PEHAUT - Suppléant : Gilles LASCOSTES

CNAS COLLÈGE DES ÉLUS - Corinne RICOTTI

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. FINANCES

SUBVENTIONS VOYAGE SCOLAIRE

29/01/2015

Madame le Maire informe l'assemblée que Laëtitia LABORDE, Mickaël LAMARQUE, Jade LE FLOC'H, Sarah MALFATTI, Guillaume NOUGARO et Mathieu RAFFOUX, élèves au collège de Pouillon, participent à un voyage scolaire en Espagne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer à chacun de ces élèves une subvention de 30,90 €.

BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

29/01/2015 - Madame le Maire avise le Conseil Municipal que, lors de son Assemblée Générale, l'Association des Maires des Landes a adopté à l'unanimité une motion pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

09/09/2015 - Madame le Maire souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur l'appel lancé par l'Association des Maires de France concernant la baisse des dotations de l'Etat. L'AMF (Association des Maires de France) a en effet envoyé un courriel appelant les collectivités à prendre une délibération contre la baisse des dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales et donc, aux communes. Le Conseil Municipal approuve cette démarche et prend une délibération contre la baisse des dotations de l'Etat.

APPROBATION DES COMPTES 2014

12/03/2015

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2014 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement (excédent).....147 139,40 €
- Section d'investissement (excédent).....115 252,79 €
- Excédent Global.....262 392,19 €

Affectation du résultat

- Compte 001.....115 252,79 €
- Compte 1068.....48 500,00 €
- Compte 002.....98 639,40 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2014 présenté par Madame ROSIERE-CRUZ, receveur municipal.

VOTE DU TAUX DES TAXES 2015

30/03/2015

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes communales inchangés :

- Taxe d'habitation : 14,08 %
- Taxe foncière bâti : 16,54 %
- Taxe foncière non bâti : 57,65 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

30/03/2015

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 :

- Equilibre en section de fonctionnement.....524 265,00 €
- Equilibre en section d'investissement.....763 165,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

23/07/2015

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des présents la décision modificative suivante :

- Compte 66111 : intérêts réglés à l'échéance + 290,00 €
- Compte 6236 : catalogues et imprimés - 290,00 €

SIGNATURE DES CONTRATS D'EMPRUNT

SOUSCRITS À LA CAISSE D'ÉPARGNE

09/09/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats pour les emprunts permettant le financement du restaurant scolaire ont été signés par ses soins et renvoyés à la Caisse d'Epargne. Pour rappel, il y a un emprunt à taux fixe de 200 000 euros remboursable sur 15 ans et un prêt relais de 100 000 euros remboursable sur 2 ans pour le financement de la TVA.

POINT SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

09/09/2015

Madame le Maire fait un point sur le budget de la commune.

	Investissement	Fonctionnement	Total Général
Total budget	763 165,00 €	524 265,00 €	1 287 430,00 €
Réalisé	67 097,56 €	305 514,07 €	372 611,63 €
Solde	696 067,44 €	218 750,93 €	914 818,37 €
% de réalisation	8,79 %	58,27 %	28,94 %

TAXE D'AMÉNAGEMENT

19/11/2015

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2,8%,
- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

1. Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – Prêts Locatifs Aidés d'Intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;
2. Dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction (logements financés avec un PTZ+) ;
3. Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
4. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
5. Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
6. Les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m², soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est reconduite tacitement de plein droit annuellement à compter du 1^{er} janvier 2016. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

SUBVENTION DETR 2016

19/11/2015

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle polyvalente qui consiste à effectuer la réfection des enrobés, à refaire les peintures, à renforcer l'éclairage et à remplacer une partie des dalles au plafond.

Un projet estimatif a été dressé pour un montant de travaux de 49 544 € HT. Les travaux devraient débuter deuxième trimestre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le projet présenté par Madame le Maire pour un montant total de travaux de 49 544 € HT,
- Sollicite une subvention au titre de la DETR 2016,
- Décide de compléter le financement sur les fonds propres de la commune.

2. BÂTIMENTS

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

ÉLECTRIQUES

29/01/2015

Madame le Maire informe l'assemblée que l'APAVE viendra en février pour procéder aux vérifications réglementaires des installations électriques.

TRAVAUX DE DEMOUSSAGE

30/03/2015

Madame le Maire présente à l'assemblée des devis de démoussage de toiture pour les bâtiments communaux. Au vu du coût élevé, le Conseil Municipal décide de faire réaliser ces travaux par les employés communaux.

LOGEMENTS COMMUNAUX

30/03/2015 - Madame le Maire présente le devis de l'entreprise RIBEIRO d'un montant de 3 177,60 € TTC pour la réfection de l'escalier du logement communal situé au 39 place de la Mairie. Des précisions complémentaires seront demandées.

21/04/2015 - Le devis de l'entreprise RIBEIRO (3 177,60 € TTC) est accepté à l'unanimité des présents.

SALLE POLYVALENTE

21/04/2015

Un projet de réfection de la toiture de la salle polyvalente est à l'étude. La société ENERLANDES nous fait parvenir un courrier pour connaître l'avancée de nos concertations autour du devis qui nous a été adressé.

Le Conseil Municipal décide de reporter ces travaux en 2016 afin de pouvoir approfondir l'étude de faisabilité.

FOYER

21/04/2015

Madame le Maire rappelle que le Foyer est utilisé tous les lundis à 9h00 par les enseignants et les élèves. Par conséquent, il doit être impérativement laissé propre par les personnes qui l'utilisent le week-end.

RESTAURANT SCOLAIRE

23/07/2015 - Etude financière

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal les subventions accordées pour le projet de construction du restaurant scolaire :

- Réserve parlementaire	10 000 €
- FEC.....	30 000 €
- Jeunesse et sports	87 861 €
- Communauté de Communes	26 000 €
- DETR	141 261 €
Soit un total de	295 122 €

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions reçues pour l'emprunt qui servira à financer le projet de restaurant scolaire. Trois banques ont été contactées pour un emprunt de 200 000 € et un emprunt relais de 100 000 € pour le financement de la TVA.

Le Conseil Municipal choisit, pour l'emprunt à taux fixe de 200 000 €, la Caisse d'Epargne qui proposait un taux à 2,14% et une durée de remboursement de 15 ans. Le coût total de l'emprunt est estimé à 235 928,85 €.

Le Conseil Municipal choisit, pour le prêt relais de 100 000 €, la Caisse d'Epargne qui proposait un taux fixe à 1,34% et une durée de remboursement de 2 ans. Le coût total de l'emprunt est estimé à 102 680 €.

23/07/2015 - Appel d'offres

Le marché public en procédure adaptée pour la construction du restaurant scolaire a été lancé pour 15 lots.

La publication est parue dans le journal d'annonces légales « Le Travailleur Landais » le samedi 18 juillet 2015.

Le dossier est téléchargeable sur la plateforme des marchés publics de l'ALPI.

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 5 août 2015. La commission "Appel d'offres" devra se réunir pour l'ouverture des plis et décider du choix des prestataires. Le Conseil Municipal décide également que le local servant à entreposer le matériel de l'association sportive de basket doit être débarrassé pour le 10 août au plus tard. Un lieu de stockage temporaire doit être trouvé le temps des travaux.

09/09/2015 - Attribution des lots

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 11 août 2015, la Commission "Appel d'offres" s'est réunie avec Monsieur Yves CAMIADE afin de procéder à l'ouverture des plis dans le cadre du marché lancé le 18 juillet 2015 et clôturé le 5 août 2015.

Un listing a été établi au fur et à mesure de l'ouverture des plis. Au total, 45 plis ont été déposés.

Le 1^{er} septembre 2015, la Commission "Appel d'offres" s'est réunie pour faire le point sur les offres des prestataires ayant répondu à la procédure de marché public lancée le 18 juillet 2015 et clôturée le 5 août 2015.

Monsieur Yves CAMIADE, architecte en charge du projet, après vérification de tous les plis, a présenté les différentes propositions en fonction des critères qui avaient été définis au moment de l'appel d'offres, à savoir :

- Valeur technique de l'offre : 50%
(45% pour les lots 13, 14 et 15) ;
- Délai d'exécution : 10% ;
- Prix des prestations : 40% (35% pour les lots 13, 14 et 15) ;
- Service après-vente et assistance technique :
10% pour les lots 13, 14 et 15.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des entreprises arrivées en tête pour chaque lot en fonction des critères énumérés ci-dessus :

(voir tableau page suivante)

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lot	Nbre offres reçues	Entreprise retenue	Estimation (€ TTC)	Montant de l'offre (€ TTC)
n° 01 Démolition	2	SARL GOMES et Fils	11 040,00	12 624,24
n° 02 Gros oeuvre	6	RIBEIRO Michel	204 000,00	200 545,27
n° 03 Charpente, couverture	2	SA MASSY et Fils	54 000,00	52 170,00
n° 04 Zinguerie	2	SA MASSY et Fils	3 720,00	3 718,30
n° 05 Etanchéité	4	EURL ADOUR ETANCHEITE	19 200,00	17 697,27
n° 06 Menuiserie aluminium, fermetures	2	EURL DUFAU Vincent	42 600,00	41 930,16
n° 07 Menuiserie bois	2	SOGEME	19 800,00	19 465,49
n° 08 Plâtrerie, isolation, faux plafonds	5	SASIPP	45 600,00	44 940,77
n° 09 Carrelage, faïences	5	SAS AQUISOLS	30 000,00	28 883,82
n° 10 Sol souple	3	SAS AQUISOLS	10 200,00	7 182,48
n° 11 Peinture	4	SARL PENE Francis	8 040,00	6 935,46
n° 12 Cloison isotherme	2	CIAA	17 400,00	15 942,12
n° 13 Electricité	4	SME	27 600,00	22 419,60 (24 181,20 avec option)
n° 14 Plomberie, sanitaire	6	SIBERCHICOT Denis	18 000,00	17 571,60 (19 527,60 avec option)
n° 15 Chauffage aérothermique, ventilation	7	DEC ENERGIES	25 200,00	24 120,00
TOTAL DES OFFRES			536 400,00	516 146,66 (519 864,26 avec options)

Le Conseil Municipal approuve la liste des 15 entreprises retenues et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents au marché public pour la construction du restaurant scolaire et d'une annexe périscolaire.

12/10/2015 - Lot infructueux

L'entreprise retenue pour le lot n° 01 - Démolition (SARL GOMES et FILS) ayant notifié son refus d'assurer le marché par courrier avec accusé de réception du 15 septembre 2015, le lot n° 01 - Démolition est infructueux.

Après avis pris auprès de la perception et afin de trouver rapidement une solution, l'architecte en charge du projet, a demandé un devis à trois entreprises :

Estimation du lot n° 01 10 040,00 € TTC
 - SARL TLTP 117 (Habas) 10 980,00 € TTC
 - EURL LAVIGNE (Pouillon) 11 652,00 € TTC
 - RIBEIRO Michel (Estibeaux) 15 366,72 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'attribuer le lot n° 01 à l'entreprise SARL TLTP pour un montant total de 10 980,00 € TTC ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché public relatif à la construction d'un restaurant scolaire et d'une annexe accueil périscolaire et produits associés pour ce qui concerne le lot n° 01 - Démolition avec la SARL TLTP 117.

12/10/2015 - Lettres relatives au Marché

Plusieurs courriers ont été envoyés par des entreprises non retenues dans le cadre du marché public, demandant à la Mairie des documents justifiant le rejet de leur candidature :

- SME (Morcenx) pour le lot n° 13 - Electricité,
- VANTHOURNOUT (Mont-de-Marsan) pour le lot n° 02 - Gros oeuvre,
- SARRAT (Sauveterre-de-Béarn) pour les lots n° 14 - Plomberie et n° 15 - Chauffage.

19/11/2015 - Démolition

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la démolition du "Barbé" a débuté le lundi 2 novembre 2015. Pour mémoire, c'est l'entreprise TPLP de Habas qui est intervenue. Après démolition, une étude de sol a été réalisée. Le rapport a démontré qu'il faut enterrer les fondations de 25 centimètres de plus que ce qui avait été prévu par l'architecte. Il est à prévoir la réalisation de blocages en gros béton, des poteaux de soutènement à doubler.

3. VOIRIE

1- VOIRIE COMMUNALE

CURAGE DES COLLECTEURS

29/01/2015 - Une consultation a été lancée pour le curage des collecteurs sur la Commune d'Estibeaux pour les années 2015 à 2017. Un tarif au mètre linéaire a été demandé à trois entreprises pour une longueur de 2 000 mètres par an.

	2015	2016	2017
SARL TLTP 117	1,00 €/ml	1,07 €/ml	1,15 €/ml
EURL LAVIGNE TP	1,30 €/ml	1,40 €/ml	1,50 €/ml
SARL TP HOLVOET et Fils	0,85 €/ml	0,85 €/ml	0,85 €/ml

Le Conseil Municipal choisit de retenir la SARL TP HOLVOET et Fils.

12/03/2015 - Les travaux de curage de collecteurs ont été effectués par l'entreprise HOLVOET aux points suivants : Priet Sud, Sin Nord, Cabiro, Bonnehou et Marlat, ainsi qu'une traversée secteur La Plaine.

21/04/2015 - Le montant des travaux de curage des collecteurs s'élève à 2 890,80 €.

2- VOIRIE COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX D'ENROBÉ

30/03/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux voies vont être proposées pour les travaux d'enrobé 2015 :

- Chemin de Cabannes (190 mètres)9 269,62 €
- Route de Misson (20 mètres)2 412,72 €

Soit un montant total de 11 682,34 €.

TRAVAUX DE PELLE

12/10/2015

Les travaux de pelle ont duré 5 jours et représentent un total de 40 heures.

4. SYDEC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

21/04/2015 - Lors de la dernière réunion avec les différents responsables du SYDEC, il avait été délimité la future zone à ouvrir à l'urbanisation. Dans cette zone, figure la parcelle E 529. Pour des raisons de contraintes environnementales, il a été préconisé une distance minimale de 100 mètres entre la station d'épuration et les premières maisons d'habitation. Or, dans ce cas, cette distance n'est pas respectée. L'intégralité de cette parcelle ne pourra donc pas être intégrée dans la zone constructible. Le SYDEC nous demande si nous souhaitons intégrer une autre parcelle. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion avec leurs services.

La STEP (station d'épuration) serait implantée sur les parcelles E 527 et 390 (propriété de Monsieur Yves LAMARQUE).

Six servitudes de passage seront demandées aux propriétaires des terrains. Les propriétaires des terrains où seront implantées les pompes de relevage seront indemnisés à hauteur de 500 €.

Amendement DUPONT :

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier adressé par Monsieur Patrick DANGOUMAU (Responsable Gestion Domaine Public - Direction Aménagement/UTDC des Landes) concernant la modification de l'amendement DUPONT sur la RD 947.

Le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixe la liste des routes à grande circulation modifiée par le Décret 2012-578. Dans cette liste, la RD 947 est classée route à grande circulation de Castets à Saint-Paul-lès-Dax. Cependant, la RD 947 entre Dax et Orthez n'est plus classée route à grande circulation. Par conséquent, cette partie de route n'est pas soumise à l'amendement DUPONT.

09/09/2015 - N'ayant toujours pas reçu de réponse de la part des propriétaires des terrains, Madame Cécile LAFITTE va les relancer.

12/10/2015 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Cécile LAFITTE a envoyé un courrier à Monsieur LAMARQUE pour lui faire une nouvelle proposition concernant l'achat de terrain sur ses parcelles dans le cadre du projet d'assainissement collectif. Au lieu des 20 000 € prévus pour l'acquisition de 16 701 m² de terrain, le SYDEC

propose 25 000 € (montant qui avait été proposé par la commune et accepté par Monsieur LAMARQUE). Ce dernier a jusqu'au 15 octobre 2015 pour se prononcer.

Un courrier a également été envoyé à Madame Henriette DARREGERT. La convention de servitude de passage concernant l'implantation de la canalisation d'eaux usées a été signée par Madame DARREGERT.

Enfin, Monsieur DUBECQ a été reçu en Mairie à sa demande concernant la servitude de passage qui doit passer sur son terrain. Il ne s'oppose pas à la création de celle-ci à condition que certaines de ses parcelles au pied du bourg deviennent constructibles dans le cadre de la révision de la carte communale. Monsieur DUBECQ précise dans son courrier du 8 octobre 2015 qu'il se réserve le droit, dans le cas contraire, de demander une indemnisation pour le passage de la servitude.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PUBLICS

12/03/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 29 mars 2006, le Comité Syndical du SYDEC a adopté un projet de modification statutaire portant extension de ses compétences à l'éclairage d'équipements sportifs publics extérieurs. De plus, par arrêté du 13 avril 2006, Monsieur le Préfet a consacré cette modification statutaire.

Il résulte de cette modification que les compétences du SYDEC en matière d'énergie électrique, d'éclairage public, de gaz et de réseaux câblés, comportent les compétences optionnelles suivantes :

- Production, transport, distribution et utilisation de l'énergie électrique,
- Production, transport, distribution et utilisation de gaz,
- Eclairage public,
- Eclairage d'équipements sportifs publics extérieurs,
- Réseaux câblés.

Le SYDEC étant un syndicat à la carte, l'adhésion à l'une ou plusieurs des compétences qu'il exerce est facultative. La présente délibération a pour objet de transférer au SYDEC la compétence éclairage d'équipements sportifs publics extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le transfert au SYDEC de la compétence éclairage d'équipements sportifs publics extérieurs.

MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS DU SYDEC

23/07/2015

Ont été désignés comme membres titulaire et suppléant au Comité du SYDEC :

- Membre titulaire : Danièle BEROT
- Membre suppléant : Franck BELLOCQ

A modifier comme suit :

- Membre titulaire : Franck BELLOCQ
- Membre suppléant : Bertrand LAFAYE

Le Conseil Municipal approuve la modification.

ÉCLAIRAGE

12/10/2015

Le SYDEC doit intervenir pour déplacer un projecteur au niveau de la salle des sports. Il propose le plan de financement suivant :

- Dépose du projecteur sur façade,
- Pose du projecteur en tête de mât existant,
- Déroulage de 63 mètres de fourreaux et de câbles d'éclairage public.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le montant estimatif TTC des travaux est de 4 869 €.
Le SYDEC apporte une subvention de 2 629 €.
Le SYDEC pré finance la TVA, soit 762 €.
Le coût total de cette opération pour la commune serait donc de 1 479 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'approuver le plan de financement du SYDEC pour déplacer le projecteur.

5. SIETOM

RENFORCEMENT DES POINTS DE COLLECTE

29/01/2015 - Le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de se renseigner auprès du SIETOM pour pouvoir doubler un certain nombre de conteneurs à poubelles sachant qu'il n'y aura plus qu'une tournée de collecte par semaine.

12/03/2015 - Suite au rendez-vous avec Monsieur BRISE, Responsable du SIETOM, il nous a été confirmé par courrier les dispositions qui ont été prises concernant la collecte des ordures ménagères sur notre commune, à savoir :

Chemin du Castillon	Renforcement du point de collecte	+ 1 conteneur
Lieu dit «Pavillon»	Renforcement du point de collecte	+ 2 conteneurs
Silo «Crabos»	Renforcement du point de collecte	+ 1 conteneur
Lieu dit «Lasbignottes»	Renforcement et mise en sécurité du point de collecte	+ 1 conteneur
Route de Yetten	Renforcement et déplacement du point de collecte	+ 1 conteneur
Route du Lac	Renforcement du point de collecte	+ 1 conteneur
Lieu dit «Dulau»	Renforcement du point de collecte	+ 1 conteneur
Lieu dit «Lacaze»	Renforcement du point de collecte	+ 1 conteneur
Lieu dit «Sin»	Renforcement du point de collecte	+ 1 conteneur
Route des Pyrénées, entre les numéros 1176 (Narp) et 1348 (Plantin)	Création d'un point de collecte	+ 2 conteneurs
Route des Pyrénées	Déplacement du point de collecte situé à l'entrée de la route des Pyrénées au niveau du numéro 265 (Perron)	les 2 conteneurs seront réutilisés
Route de Lagelouze	Création d'un point de collecte	+ 2 conteneurs

Soit 14 conteneurs supplémentaires sur la commune.
Il n'y aura plus qu'un passage hebdomadaire sur toute la commune, le jeudi.

6. PERSONNEL COMMUNAL

CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

29/01/2015 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Julien LABADIE a demandé sa mise en disponibilité pour trois ans pour convenance personnelle à compter du 10 février 2015. Elle expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un emploi temporaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée à 35 heures ;
- le recrutement sera effectué par contrat ;
- cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- le contrat d'engagement pourra éventuellement être renouvelé dans la limite de 12 mois maximum si les besoins du service le justifient.
- Madame le Maire est chargée de procéder à ce recrutement,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

12/03/2015 - Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Julien NOUGARO a été choisi parmi 53 candidats. Il débutera son contrat le 13 avril prochain.

NETTOYAGE DE LA SALLE POLYVALENTE **21/04/2015**

Madame le Maire rappelle que les employés communaux sont dans l'obligation de nettoyer tous les lundis la salle polyvalente, vider les cendriers ainsi que les poubelles. Ils doivent également vider les poubelles du lac.

TITULARISATION DE NADINE CASSOU-PUYAU **23/07/2015**

Madame Nadine CASSOU PUYAU va être titularisée à compter du 1^{er} septembre prochain, à l'issue de son année de stage en tant qu'adjointe technique de 2^{ème} classe.
Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas.

STAGIAIRISATION DE JULIEN NOUGARO **23/07/2015**

Madame le Maire propose que Monsieur Julien NOUGARO soit nommé stagiaire à la suite de son CDD, soit à compter du 1^{er} novembre 2015. Pour cela, il convient que le Conseil Municipal crée le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.
Le Conseil Municipal donne son accord.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL **23/07/2015**

Suite à l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur de Céline ASSAOU, il convient que le Conseil Municipal crée le poste de rédacteur.
Le Conseil Municipal approuve et décide la création du poste de rédacteur territorial.

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE 23/07/2015

Vu les évolutions de carrière des agents municipaux, Madame le Maire propose de modifier la délibération du 5 avril 2012 portant sur le régime indemnitaire des agents communaux. Le Conseil Municipal accepte et une délibération est prise, fixant le taux du régime indemnitaire à 3,5.

JOURNÉES ENFANT MALADE

09/09/2015

Madame le Maire souhaite mettre en place des journées d'autorisation d'absence pour enfant malade. Elle expose au Conseil Municipal son projet. Ces autorisations d'absence sont destinées aux agents titulaires et stagiaires de la commune. Un agent à temps complet a droit à 5 jours + 1, soit 6 jours par an. Ces autorisations d'absence pour enfant malade pourront être posées par journée ou en demi-journée. Une attestation sera demandée au conjoint de l'agent sur ses droits en termes d'autorisation d'absence pour enfant malade. Une autorisation sera accordée par année civile soit à l'un soit à l'autre des conjoints.

CRÉATION D'UN POSTE

D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

19/11/2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour tenir compte de l'évolution de carrière de Madame Anne-Marie DAMESTOY, il convient de prévoir la création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des présents.

7. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1- CCAS D'ESTIBEAUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

21/04/2015

- fonctionnement : excédent de 2 750,04 €

BUDGET PRIMITIF 2015

21/04/2015

- section de fonctionnement : 5 750,00 €

REPAS DES AÎNÉS DE LA COMMUNE

12/10/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu le dimanche 20 décembre, salle Lahaout.

2- CIAS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLON

NOUVEAUX TARIFS DE LA TÉLÉALARME

12/03/2015

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Conseil d'Administration du CIAS a voté les nouveaux tarifs pour la téléalarme, applicables à compter du 01/01/15. Ces tarifs ont été fixés en fonction des revenus des bénéficiaires :

Ressources mensuelles		Remise Tarif téléalarme
Personne seule	Ménage	
Jusqu'à 1140 €	Jusqu'à 1819 €	50 %
De 1141 € à 1423 €	De 1820 € à 2134 €	25 %
Au-delà de 1423 €	Au-delà de 2134 €	Pas de remise

Elle ajoute que, pour 2015, le Conseil Général n'a pas modifié le prix de la téléalarme (120 €). Elle rappelle qu'en 2013, la Commune avait choisi de prendre à sa charge le solde de l'abonnement pour tous les usagers d'Estibeaux (50 %).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur une participation éventuelle en fonction des nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge 60 € par personne.

3- SIVU DES ARRIGANS - LAC DE TASTOA

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS 12/03/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la modification des statuts du Syndicat des Arrigans a été approuvée par arrêté préfectoral n°2015-102 en date du 3 mars 2015. Elle ajoute qu'il convient donc de désigner deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Jean-Christophe GILGUY et Stéphane PEHAUT en tant que délégués suppléants auprès du Syndicat des Arrigans.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

21/04/2015

- fonctionnement : excédent de 20 693,30 €

- investissement : excédent de 4 469,59 €

Soit un excédent global de 25 162,89 €

BUDGET PRIMITIF 2015

21/04/2015

- section de fonctionnement : 33 245,00 €

- section d'investissement : 20 631,00 €

TRAVAUX

21/04/2015

Suite à la plainte d'un riverain, les membres du SIVU des Arrigans ont fait un appel d'offre à différents cabinets afin de procéder à une mise en conformité du lac.

Travaux envisagés : panneaux signalétiques.

4- SIVU DES ARRIGANS

REGROUPEMENT SCOLAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

21/04/2015

- fonctionnement : excédent de 10 038,51€

- investissement : excédent de 3 012,64 €

Soit un excédent global de 13 051,15 €

BUDGET PRIMITIF 2015

21/04/2015

- section de fonctionnement : 191 785,00 €

- section d'investissement : 9 382,00 €

Prévision d'effectif rentrée 2015 :

Estibeaux : 41 élèves Mouscardes : 47 élèves

Ossages : 27 élèves Tilh : 79 élèves

Soit un total de 194 élèves

Participations des communes :

Estibeaux : 37 594 € Mouscardes : 13 527 €

Ossages : 27 381 € Tilh : 44 765 €

Soit un total de 123 268 €

RENTÉE SCOLAIRE 2015/2016

09/09/2015

Madame le Maire souhaite faire un point sur la rentrée scolaire 2015/2016 du RPI des Arrigans.

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 1^{er} septembre 2015.

Une réunion avec les 4 Maires des communes membres

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du SIVU des Arrigans s'est tenue le 20 août 2015. Les règlements scolaires ont été signés. Il a été question des nouvelles inscriptions pour l'année 2015/2016. La commune d'Estibeaux a en effet 3 nouveaux inscrits, à savoir 2 CM1 et 1 CM2. D'autre part, deux agents sont en arrêt maladie. Sandrine MAGRON et Sandrine BERTIN ont été recrutées pour les remplacer autant de temps que nécessaire.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES NAP **12/10/2015**

Les communes adhérentes au SIVU des Arrigans ont décidé d'instaurer une péréquation afin d'équilibrer le coût des NAP entre elles. En effet, Mouscardès, du fait de sa faible population, se trouve en déséquilibre. La participation pour le dernier trimestre 2014 et l'année 2015 s'élève à 716,41 € pour Estibeaux, 680,58 € pour Ossages et 1 871,79 € pour Tilh. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le versement de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'approuver cette proposition et autorise Madame le Maire à verser la somme de 716,41 € à la commune de Mouscardès.

ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION 2016 **19/11/2015**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le SIVU des ARRIGANS a besoin de Trésorerie. Elle propose à l'assemblée de verser un acompte sur la participation communale 2016 avant le vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- Décide de verser au SIVU des Arrigans un acompte sur la participation communale 2016 d'un montant de 20 000 €.
- Autorise Madame le Maire à émettre le mandat correspondant.

5- SYNDICAT D'INITIATIVE

PARTICIPATION FINANCIÈRE **AU SYNDICAT D'INITIATIVE** **23/07/2015**

En date du 31 janvier 2015, le Conseil Communautaire a défini les clefs de répartition de la participation financière qui serait allouée au nouvel Office de Tourisme Intercommunal. Le Conseil d'Administration étant nouvellement créé et le début de son activité étant prévu au 1^{er} juillet 2015, il convient que chaque commune délibère sur ces modalités à savoir : 40 % pour les communes, basés sur les indicateurs suivants :

- 40 % basés sur le nombre de lits marchands et le nombre d'hébergeurs
- 40 % basés sur le nombre de commerces ou prestataires
- 20 % basés sur le nombre d'habitants de la commune

Il convient de préciser que ces clefs de répartition feront l'objet d'une décision annuelle pouvant être modifiée chaque année.

Le montant estimatif pour l'année 2015, qui a été validé par le Comité de Pilotage «Office de Tourisme», s'élève à 299,77 €. Il s'entend que le montant à verser est au prorata de l'activité réelle de l'Office de Tourisme, soit à compter du 1^{er} Juillet 2015.

Le Conseil Municipal vote et approuve la participation financière de la commune d'Estibeaux au syndicat d'initiative avec 10 voix pour et 1 abstention.

8. ADMINISTRATION

CONVENTION D'ADHÉSION **AU SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE** **12/03/2015**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention d'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion. Cette nouvelle convention prend en compte les dernières évolutions juridiques en matière de médecine de prévention. La collectivité et ses agents bénéficient de la part du médecin de prévention d'une prise en charge globale en matière de santé et sécurité au travail. Le tarif des visites médicales reste inchangé soit 66,11 € par agent pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention d'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

CONVENTION D'ADHÉSION PÔLE RETRAITE **ET PROTECTION SOCIALE 2015-2016-2017** **23/07/2015**

Une nouvelle convention vient d'être mise à disposition des communes, prenant en compte les dernières modifications législatives et réglementaires. Pour la collectivité, le coût annuel serait de 300 € (tarif de 6 à 10 agents).

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des présents la convention d'adhésion au pôle retraite et protection sociale 2015-2017 du Centre de Gestion des Landes.

INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ **AU TRAVAIL** **12/10/2015**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, le 15 juin 2015, Madame Anne-Catherine ROCH, du Centre de Gestion des Landes, est intervenue sur la commune pour faire le point en matière de santé et de sécurité au travail. Elle a rendu un document de synthèse suite à cette visite. Plusieurs points ont été mis en avant. Les mesures de mise en sécurité seront prises en conformité avec ce document.

9. DIVERS

VILLAGES FLEURIS **29/01/2015**

La commune d'Estibeaux a obtenu le 1^{er} prix, un chèque de 250 €, dans la catégorie « communes de 500 à 1 000 habitants ».

COURRIER **12/03/2015**

Madame TORRALBA demande la possibilité d'utiliser les arènes pour son cheval 2 à 3 fois par mois.

Le Conseil Municipal donne son accord à la condition de fournir une attestation d'assurance et de nettoyer après son passage.

ENSEIGNE « ARÈNES CANTEGRIT » 21/04/2015

Monsieur Guy PENDANX a fait parvenir un devis de 2 842 €. Le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis.

ACHAT DE MATÉRIEL 21/04/2015

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un tracteur tondeuse. Des devis sont demandés.

FÊTE DES MÈRES 21/04/2015

La cérémonie aura lieu le vendredi 29 mai 2015 à 19h30 à la Mairie. Sept mamans seront honorées.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 21/04/2015

La cérémonie aura lieu à 11h45.

REMPLACEMENT SECRÉTAIRE DE MAIRIE 21/04/2015

La secrétaire de Mairie étant absente à partir de début août 2015 jusqu'à fin janvier 2016, Madame le Maire fait appel au service remplacement du Centre de Gestion. La nouvelle secrétaire de Mairie commencera sa fonction au 1^{er} Juin 2015.

PLAQUE COMMÉMORATIVE FNACA

23/07/2015 - Les anciens combattants d'Estibeaux, par le biais de l'ONAC de Mont-de-Marsan, ont remis en cause la décision du Conseil Municipal accordant à la FNACA la pose d'une plaque du souvenir au monument aux morts. Madame le Maire va demander des précisions auprès du Président de la FNACA sur l'objet de sa demande.

12/10/2015 - Face à la réaction des diverses associations d'anciens combattants concernant la pose d'une plaque commémorative près du monument aux morts, Madame le Maire propose d'annuler la pose de celle-ci afin d'éviter toute discorde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'annuler la pose d'une plaque commémorative au monument aux morts.

REMERCIEMENTS DE L'ASSOCIATION

COURSAYRES DES ARRIGANS 23/07/2015

Le Président de l'association, Monsieur Gérard SUBERCHICOT, a envoyé un courrier de remerciements à l'adresse du Conseil Municipal pour le prêt des locaux et matériels de la commune.

RENOUVELLEMENT DU PARC

INFORMATIQUE DU SERVICE

ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE 09/09/2015

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le matériel informatique de la Mairie est obsolète, d'où la nécessité d'en renouveler une partie.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, à savoir :

- TOPBIZ (Dax) : 1 204,09 € TTC,
- XEROX AZERTEE (Saint-Paul-lès-Dax) : 1 905,60 € TTC,
- JLD INFORMATIQUE (Dax) : pas de réponse,
- Plateforme d'achat de l'ALPI : 1 779,32 € TTC

Le Conseil Municipal accepte et approuve l'offre de TOPBIZ.

Par conséquent, la Mairie fait l'acquisition :

- d'un ordinateur fixe HP pour le secrétariat,
- d'un ordinateur portable Lenovo,
- d'un écran d'ordinateur,

- d'un disque dur externe de 500 Go

- de deux packs Office 2013 pour les deux ordinateurs.

Le coût total de cet achat s'élève à 1 204,09 euros TTC.

L'ALPI se chargera d'effectuer le formatage du nouveau matériel et de transférer les données des anciens ordinateurs vers les nouveaux.

CRÉATION D'UN SITE INTERNET

09/09/2015 - Madame le Maire souhaite la création d'un site internet pour la commune. Elle fait part de son projet au Conseil Municipal. Madame Caroline SAINT-GERMAIN, Conseillère Municipale, suggère dans un premier temps la création d'un logo et d'une charte graphique. Ces documents serviront ainsi de base à la construction du site internet de la commune. Madame SAINT-GERMAIN propose de réunir la Commission Communication afin d'étudier le projet de logo avec une graphiste.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et une date est fixée pour la réunion de la Commission Communication. Celle-ci aura lieu le samedi 3 octobre 2015 à 10h30.

12/10/2015 - Madame Caroline SAINT-GERMAIN, Conseillère Municipale, fait un point sur la création du site internet de la commune. Elle a en effet pris contact avec l'ALPI afin d'obtenir des informations sur les délais de création d'un site internet par leurs soins et le coût de cette prestation. N'ayant pas, à ce jour, obtenu de réponse au mail qu'elle a adressé au responsable du service, Monsieur BREVET, elle relancera ce dernier afin d'obtenir un rendez-vous.

19/11/2015 - Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Commission Communication a rencontré Monsieur BREVET, Responsable à l'ALPI de la création des sites internet. Un point a été fait avec lui sur les prestations de l'ALPI dans ce domaine. Ce fut également l'occasion pour la Commission de lui faire part de ses attentes tant sur l'esthétique que sur le contenu du futur site internet de la commune.

Un devis a été envoyé par l'ALPI pour la création du site, son hébergement, la mise en service, la formation pour gérer le site, la charte graphique, la mise à jour du site, l'assistance illimitée et le co-marquage. Son montant est de 400 €.

LOGO DE LA COMMUNE

12/10/2015 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 3 octobre 2015 à 10h30, la Commission Communication s'est réunie. Madame Vanessa DEISTING, graphiste, était invitée à la réunion pour qu'elle puisse prendre en compte les différents aspects liés à la création du logo. Quatre thèmes principaux sont ressortis pour caractériser Estibeaux : la course landaise, la Motte, la convivialité et la tradition. Grâce à ces thèmes, Madame DEISTING va proposer un logo qui représentera la commune. Les codes couleurs qui lui ont été suggérés ont été le blanc et le rouge. Elle a proposé un devis d'un montant de 560 € TTC. Le logo a été commandé pour la mi-novembre et une charte graphique sera mise en place. Le logo permettra à la Commune d'être clairement identifiée (courriers, invitations, arrêtés...). Il pourra être utilisé tant pour les démarches administratives que pour les événements festifs. Le logo sera la pierre d'angle pour la construction du futur site internet de la commune.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19/11/2015 - Lors de la réunion de la dernière Commission Communication, Madame Caroline SAINT-GERMAIN a exposé aux membres de la Commission quatre propositions de logo. Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de logo retenue par la Commission Communication. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'approuver la proposition de logo qui lui est faite.

BOULANGERIE AUTOMATIQUE

12/10/2015 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MOREAU, boulanger à Pomarez, a proposé d'installer un distributeur de baguettes sur la Commune d'Estibaux. Son installation est gratuite. L'entretien de la machine est assuré par Monsieur MOREAU. Le coût de fonctionnement est d'environ 10 € par mois pour l'électricité. Cette somme peut être assumée par le boulanger ou la Commune peut décider de prendre en charge ce coût. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'approuver la proposition de Monsieur MOREAU d'installer un distributeur automatique de baguettes,
- de financer le coût de l'électricité, soit environ 10 € par mois.

19/11/2015 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MOREAU, boulanger, a été averti que sa proposition d'installer une boulangerie automatique a été acceptée. Cette dernière sera donc installée aux abords du gymnase et proposera du pain et des viennoiseries. Monsieur MOREAU doit reprendre contact avec la commune pour fixer une date d'installation.

DÉFIBRILLATEUR

19/11/2015

La Commune d'Estibaux a fait l'acquisition d'un défibrillateur. Afin d'en assurer une utilisation efficace, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Convention du Service Schéma Départemental Défibrillateurs proposée par le Centre de Gestion des Landes.

Grâce à ce partenariat, seront pris en compte l'ensemble des problèmes liés à l'information des collectivités, la formation à l'utilisation des DAE, l'assistance maintenance des défibrillateurs et la mise à disposition de matériel si la Commune désire équiper d'autres bâtiments ou remplacer le matériel qui n'est plus sous garantie.

Le montant annuel du contrat de maintenance est de 200 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention d'adhésion pour le Schéma Départemental Défibrillateurs et les exercices PCS avec le Centre de Gestion des Landes ;
- d'intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

NOUVEAU TARIF DE LA GARDERIE

19/11/2015

Madame le Maire propose de modifier le tarif horaire de la garderie périscolaire d'Estibaux. Le Conseil Municipal décide de fixer ce montant à 0,85 € au lieu de 0,70 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

10. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLON

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

21/04/2015

- fonctionnement : excédent de 70 890,02 €
 - investissement : excédent de 472 031,54 €
- Soit un excédent global de 542 921,56 €**

BUDGET PRIMITIF 2015

21/04/2015

- section de fonctionnement de 4 009 976,00 €
- section d'investissement de 1 498 621,00 €

MODIFICATION DES STATUTS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLON

23/07/2015

Madame le Maire expose les modifications à apporter aux statuts de la Communauté de Commune.

1) Reprise des titres et l'ordre des blocs de compétences conformément à la sémantique du CGCT article L 5214-16

Titre B-1 - Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire devient B-1- Protection et mise en valeur de l'environnement

Collecte et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés :

- Gestion et élimination des déchets ménagers ;
- Gestion des déchets non traités par le SIETOM de Chalosse (toutes questions et problèmes communs).

Titre B-2 - Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées devient B-2 - Politique du logement et du cadre de vie

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- La Communauté de Communes est compétente pour la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat ;
- Mise en œuvre d'une OPAH ; points infos logement... ;
- La Communauté de Communes est compétente uniquement pour la réalisation de programmes de construction de logements sociaux neufs ;
- Les Communes restent compétentes pour les opérations de rénovation de logements ou de bâtis anciens à destination de logements sociaux.

Titre B-3 - Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés devient B-3 - Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Création, rénovation, aménagement et entretien des voies communales publiques selon une programmation dont les modalités seront fixées réglementairement et définies dans l'annexe voirie.
- Création, aménagement et entretien des ouvrages d'art du territoire de la Communauté.

2) **Suppression de la composition du bureau conformément à la sémantique de l'article L 5211-10 du CGCT dernièrement modifié par les articles 43.45 et 93 de la loi 2014-58 du 27 janvier 2014.**

3) Dans le titre **C-1 - Actions dans les domaines culturel, scolaire et sportif**, la DDSP est remplacée par la DDCSPP

4) Dans l'**article 7 : Fiscalité et Ressources**, la Taxe Professionnelle Unique est remplacée par le terme fiscalité professionnelle unique.

5) La clarification de la définition des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires conformément au Décret N°2014-1320 du 3 novembre 2014, considérant que la Communauté de Communes de Pouillon est concernée par cette modification par la gestion d'un ALSH et la mise en place sur le territoire des TAP/NAP.

Il convient donc de modifier les statuts de la Communauté au point « **B-4 - Actions sociales d'intérêt communautaire comme suit** : Est d'intérêt communautaire l'action communautaire suivante :

- 6) Gestion de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse :
- Gestion des activités périscolaires suivantes : prise en charge des élèves immédiatement après la classe du mercredi matin comprenant transport, restauration, activités le mercredi après-midi.
 - Gestion des activités extrascolaires suivantes : gestion d'un ALSH pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des présents les modifications des statuts de la Communauté de Communes de Pouillon.

PRISE EN CHARGE PAR LES COMMUNES DES COURS DE PISCINE POUR LES COLLÉGIENS 09/09/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de Monsieur VILHEM, Maire de Pouillon, a été envoyé à tous les Maires des Communes membres de la Communauté de Communes de Pouillon. Dans ce courrier, Monsieur VILHEM demandait aux Communes un effort financier pour payer la piscine aux collégiens. Cet effort financier étant évalué au prorata du nombre d'élèves collégiens sur la Commune.

La Mairie d'Estibeaux n'a pas répondu favorablement à cette demande sachant que la compétence collège appartient au Conseil Départemental. Un courrier a été envoyé à Monsieur VILHEM pour le lui faire savoir. Il est précisé que le même courrier a été envoyé par tous les Maires de la Communauté de Communes.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

09/09/2015 - Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec tous les Maires de la Communauté de Communes a eu lieu la semaine dernière avec le service urbanisme de l'ADACL (Agence Départementale aux Collectivités Locales). La Communauté de Communes devrait prendre la compétence avant le 31 décembre 2015. L'étude demande 4 ans d'instruction tout comme la révision d'une carte communale.

Le Conseil Communautaire doit se réunir la semaine prochaine. Une délibération devra être prise pour la compétence PLUI ainsi que pour les modifications des statuts de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président notifiera la présente décision au Maire de chacune des Communes membres de la Communauté de Communes. Les Conseils Municipaux devant obligatoirement être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

12/10/2015 - Madame le Maire lit aux membres du Conseil Municipal les nouveaux statuts de la Communauté des Communes de Pouillon qui ont été acceptés et validés par le Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2015 :

« Le point A-1 - Aménagement de l'espace communautaire est modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 : Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale (élaboration, suivi, approbation, modification, révision et toute procédure d'évolution de ces documents d'urbanisme). ».

Le PLUI entre ainsi dans les compétences obligatoires de la Communauté des Communes de Pouillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention, décide de valider les nouveaux statuts de la Communauté des Communes de Pouillon.

19/11/2015 - Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une convention a été signée entre la Communauté de Commune de Pouillon, la Présidente du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) des Landes et l'Architecte des bâtiments de France dans le cadre d'une démarche pilote pour la qualité architecturale et paysagère des permis d'aménager en espace patrimonial sensible.

Cette convention intervient dans le cadre de la prise de compétence PLUI par la Communauté de Commune de Pouillon.

A Estibeaux, la Motte est concernée par cette démarche. Ainsi, l'Architecte des bâtiments de France va accompagner les démarches de la Communauté de Commune dans l'élaboration de son PLUI et apporter son expertise pour la conservation du patrimoine dans le cadre de nouveaux projets d'urbanisme.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
DÉPENSES (montants TTC)		532 126,00 €	427 893,51 €
011	Charges à caractère général	201 547,00 €	118 186,20 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	203 300,00 €	189 913,52 €
65	Autres charges de gestion courante	114 199,00 €	107 292,20 €
66	Charges financières	12 630,00 €	12 377,99 €
67	Charges exceptionnelles	450,00 €	123,60 €
014	Atténuations de produits		
RECETTES (montants TTC)		532 126,00 €	575 032,91 €
013	Atténuations de charges	300,00 €	6 653,35 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 720,00 €	5 045,79 €
73	Impôts et taxes	210 918,00 €	226 422,06 €
74	Dotations et participations	173 682,00 €	191 575,74 €
75	Autres produits de gestion courante	41 000,00 €	42 457,88 €
76	Produits financiers		11,53 €
77	Produits exceptionnels		360,06 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	102 506,00 €	102 506,50 €
Soit un excédent de fonctionnement de 147 139,40 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
DÉPENSES (montants TTC)		157 940,00 €	52 672,97 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	40 497,00 €	6 753,40 €
23	Immobilisations en cours	43 943,00 €	3 619,99 €
16	Emprunts et dettes assimilées	43 500,00 €	42 299,58 €
RECETTES (montants TTC)		157 940,00 €	167 925,76 €
10	Dotations, fonds divers	74 169,00 €	73 935,59 €
0165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00 €	371,25 €
001	Excédent d'investissement	82 571,00 €	82 571,28 €
13	Subventions d'investissement reçues		11 047,64 €
Soit un excédent d'investissement de 115 252,79 €			

Le compte administratif 2014 présente un excédent global de 262 392,19 €

BUDGET PRIMITIF 2015

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI	TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE
Commune	14.08 %	16.54 %	57.65 %	-
Communauté	11.14 %	3.42 %	17.46 %	13.39 %

En 2014, le taux des taxes reste inchangé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2015
DÉPENSES (montants TTC)		532 126,00 €	524 265,00 €
011	Charges à caractère général	201 547,00 €	188 208,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	203 300,00 €	209 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	114 199,00 €	115 984,00 €
66	Charges financières	12 630,00 €	10 363,00 €
67	Charges exceptionnelles	450,00 €	410,00 €
014	Atténuations de produits		
RECETTES (montants TTC)		532 126,00 €	524 265,00 €
013	Atténuations de charges	300,00 €	1 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 720,00 €	4 840,00 €
73	Impôts et taxes	210 918,00 €	212 273,00 €
74	Dotations et participations	173 682,00 €	165 513,00 €
75	Autres produits de gestion courante	41 000,00 €	42 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	102 506,00 €	98 639,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2015	DONT RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)		157 940,00 €	657 899,00 €	105 266,00 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €		30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	40 497,00 €	3 000,00 €	33 743,00 €
23	Immobilisations en cours / Constructions	43 943,00 €	622 177,00 €	40 323,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	43 500,00 €	32 722,00 €	1 200,00 €
RECETTES (montants TTC)		157 940,00 €	763 165,00 €	
13	Subvention d'investissement		290 000,00 €	
10	Dotations, fonds divers	74 169,00 €	56 713,00 €	
0165	Dépôts et cautionnements reçus / Emprunts	1 200,00 €	301 200,00 €	
001	Excédent d'investissement reporté	82 571,00 €	115 252,00 €	

ÉTAT DE LA DETTE

EMPRUNTS		ANNÉE DE SOLDE	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
CDG	Logements Dubecq	2023	7 537,25 €	1 695,06 €	9 232,31 €
Caisse d'Epargne	Mairie	2025	11 839,71 €	5 686,24 €	17 525,95 €
	Achat maison Dubecq	2015	6 647,59 €	375,67 €	7 023,26 €
	Accueil périscolaire	2022	6 696,85 €	2 355,76 €	9 052,61 €
TOTAL			32 721,40 €	10 112,73 €	42 834,13 €

RÉALISATIONS 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (montants TTC)

ARÈNES	
Entretien, peinture	451,61 €
MONUMENT AUX MORTS	
Peinture	186,58 €
SALLE DES SPORTS	
Peinture cage d'escalier + terrain basket	1 429,81 €
LOCAL EMPLOYÉS + BÂTIMENT LAHAOUT	
Achat peinture	215,45 €
LOGEMENTS COMMUNAUX	
Divers travaux	3 775,50 €

Soit un montant total TTC de 6 058,95 €

CONTRATS DE MAINTENANCE (montants TTC)

Abonnement alarmes cantine et Mairie et location standard (ACTIVEILLE - FRANCE TELECOM)	2 692,16 €
Maintenance logiciels et informatique (ALPI)	2 284,47 €
VMC écoles (DEC SERVICE)	396,00 €
Eglise (HEURELEC)	204,38 €
Vérification extincteurs et exutoires (SICLI)	1 484,94 €
Traitement insecticide cantine (DTN DESTRUCTION)	360,00 €
Contrat entretien hottes aspirantes cantine, salle Lahaout (AVIPUR SUD-OUEST)	814,21 €
Maintenance panneau d'affichage Basket (ETS BODET)	319,82 €
Contrôle machines, chauffage, électricité (APAVE SUD)	1 431,25 €

Soit un montant total TTC de 9 987,23 €

MATÉRIEL ROULANT (montants TTC)

Contrôle véhicules (EURL CONTRÔLE)	52,00 €
Réparation épareuse et broyeur (SARL PÔLE AGRI)	2 789,24 €
Entretien matériel (ADOUR MOTOCULTURE)	204,59 €
Entretien matériel (AGRIVISION)	229,17 €
Réparation véhicule C15 (Garage LAVIELLE)	836,63 €
Vidange tracteurs + réparations (LANDIMAT)	386,95 €
MOREL PNEUS	1 279,37 €

Soit un montant total TTC de 5 777,95 €

FOURNITURES VOIRIE (montants TTC)

Fournitures diverses (COMAPLAST)	412,40 €
Panneau de signalisation (CHELLE)	148,98 €

Soit un montant total TTC de 561,38 €

VOIRIE ET RÉSEAUX (montants TTC)

Utilisation remorque (CUMA BIENVENUE)	268,62 €
Curage fossés et collecteurs (SARL HOLVOET)	2 890,80 €
Aire de lavage (CUMA DES ARRIGANS)	120,00 €
Cailloux (CRABOS - GEMEX)	3 269,03 €

Soit un montant total TTC de 6 548,45 €

ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS (montants TTC)

Contrat entretien chauffage (T. LAMARQUE)	321,60 €
Réparation perforateur (SARL GUILLOT)	320,02 €

Soit un montant total TTC de 641,62 €

LOCATION DE MATÉRIEL (montants TTC)

Machine à affranchir (NEOPOST FRANCE)	673,04 €
Location nacelle (LOCADOUR)	1 472,26 €

Soit un montant total TTC de 2 145,30 €

ENTRETIEN TERRAINS (montant TTC)

Fleurs, terreau, engrais, débroussaillant, démoussant, jardinières, travaux pelle	2 441,76 €
---	------------

DIVERS (montants TTC)

Fournitures d'entretien	3 169,99 €
Fournitures de petit équipement	3 994,89 €
Organisme de formation (employés)	1 410,18 €

Soit un montant total TTC de 8 575,06 €

ACHAT DE PETIT ÉQUIPEMENT (montants TTC)

Défibrillateur	1 426,56 €
Micro-ondes, machine à café	322,00 €
Plastifieuse	184,26 €

Soit un montant total TTC de 1 932,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS (montants TTC)

SIVU DES ARRIGANS (regroupement scolaire)	37 595,00 €
SDIS des Landes (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	10 853,58 €
SYDEC + entretien éclairage public	7 518,34 €
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	3 000,00 €
SIVU DES ARRIGANS (Lac de Tastoa)	3 259,00 €
Téléalarmes (CIAS Pouillon)	1 147,87 €
Centre de secours Pouillon (construction caserne)	1 009,30 €
Syndicat du Luy	1 948,00 €
ADACL (Agence Département d'Aide aux Collectivités Locales)	828,38 €
ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique) adhésion + accès plateforme marchés publics	455,00 €
SPA	645,05 €
Centre de gestion	300,00 €

Soit un montant total TTC de 68 559,52 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (montants TTC)

Amicale Sportive	3 345,00 €
Amicale Laïque	3 000,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)	674,00 €
Société de chasse	305,00 €
Lous Hardits (Ainés Ruraux)	230,00 €
Coursayres des Arrigans	80,00 €
APE (Association des Parents d'Elèves)	80,00 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	80,00 €
UNC des Arrigans (Union Nationale des Combattants)	80,00 €
Société de pêche	80,00 €
Association des Veuves Civiles	50,00 €
Mutilés du travail (section locale)	50,00 €
Vie Libre	46,00 €
Fondation Bergonié	30,00 €
Office de Tourisme (Pouillon)	150,00 €

Soit un montant total TTC de 11 280,00 €

VOIRIE - RÉGULARISATION DES CHEMINS COMMUNAUX (montant TTC)

Frais de Notaire (Maître LARRAN)	2 157,29 €
----------------------------------	------------

MATÉRIEL MAIRIE (montant TTC)

Matériel informatique (TOPBIZ)	1 204,09 €
--------------------------------	------------

ACHAT DE MATÉRIEL (montants TTC)

Tronçonneuse Echo (POMAREZ MOTOCULTURE)	377,10 €
Tracteur tondeuse (POMAREZ MOTOCULTURE)	3 300,00 €

Soit un montant total TTC de 3 677,10 €

BÂTIMENTS - CONSTRUCTIONS (montants TTC)

Remplacement chaudière (D. SIBERCHICOT)	28 622,40 €
---	-------------

RESTAURANT SCOLAIRE

Sondage des sols (INGESOL)	2 358,00 €
Travaux de démolition (SARL TLTP)	10 980,00 €
Travaux de maçonnerie (M. RIBEIRO)	80 215,70 €
Coordination SPS (VIGEIS 40)	216,00 €

Soit un montant total TTC de 122 392,10 €

RÉALISATIONS 2015

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX D'ENROBÉ (montants TTC)	
Chemin de Cabannes	9 269,62 €
Route de Misson	2 412,72 €

Soit un montant total TTC de 11 682,34 €

TRAVAUX DE PELLE (montant TTC)	
Impasse de Rostaing Impasse de Peyroux Route de Misson Chemin du Sin Impasse de Mages Route du Lac de Tastoia Chemin de Cabannes Chemin du Rachou Impasse Bastalamont Chemin du Castillon Route des Pyrénées Route de Bourdéou	3 226,00 €

VOIRIE COMMUNALE

CURAGE DES COLLECTEURS (montant TTC)	
Priet sud Sin nord Cabirol Bonnehoun Marlat une traversée secteur la Plaine	2 890,80 €

SIVU REGROUPEMENT SCOLAIRE

EFFECTIF 2015/2016	
ECOLE D'ESTIBEAUX CM1 - CM2	45 élèves
ECOLE DE MOUSCARDES CE1 - CE2	52 élèves
ECOLE D'OSSAGES Petite Section Maternelle	24 élèves
ECOLE DE TILH Moyenne et Grande Sections Mat. - CP	73 élèves

Soit un effectif total de 194 élèves

CRÉDITS ALLOUÉS À L'ÉCOLE D'ESTIBEAUX (montants TTC)	
Fournitures scolaires	2 911,00 €
Subvention projet scolaire	1 200,00 €
Noël	533,00 €
Coopérative scolaire	389,50 €

Soit un montant total TTC de 5 033,50 €

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2015 (montants TTC)	
ESTIBEAUX	37 594,00 €
MOUSCARDES	13 527,00 €
OSSAGES	27 381,00 €
TILH	44 765,00 €

Soit un montant total TTC de 123 267,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (montants TTC)	
Excédent de fonctionnement	10 038,51 €
Excédent d'investissement	3 012,64 €
Résultat global de l'exercice (excédent)	13 051,15 €

BUDGET PRIMITIF 2015 (montants TTC)	
Équilibre en section de fonctionnement	191 785,00 €
Équilibre en section d'investissement	9 382,00 €

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Les NAP ont repris à la rentrée scolaire 2015 avec la même organisation. Elles ont lieu les lundi, mardi et vendredi après-midi, à la suite du temps de classe, de 15h30 à 16h30.

Nous avons hélas dû faire face à deux arrêts maladie, mais nous avons pu trouver des remplaçantes qualifiées pour assurer les activités. Cependant, nous sommes conscients que cela a pu induire quelques perturbations pour les enfants.

Les NAP sont toujours divisées en 3 pôles :

- **activités manuelles** : animées habituellement par Nadine CASSOU-PUYAU, elles ont tout d'abord été assurées par Sandrine BERTIN, puis par Sandrine MAGRON,
- **activités de bibliothèque** : animées par Sandrine MAGRON puis par Nadine LABORDE,
- **activités multisports** : animées par Christelle LABADIE.

A l'intérieur de ces 3 pôles, les thèmes changent à chaque retour de vacances (périodes).

Pour les activités manuelles, en coordination avec les enseignantes, l'animatrice principale avait préparé ses activités sur le thème du Far West. Nous l'en remercions car ses remplaçantes ont ainsi pu réaliser les activités prévues. Voici quelques photos des réalisations des enfants.

Les enfants ont ensuite préparé Carnaval en confectionnant les fleurs pour Monsieur Carnaval.

Pour les activités de bibliothèque, la remplaçante a également travaillé sur le thème du Far West. En période 2, les enfants découvraient la musique.

Pour les activités multisports, les enfants ont pratiqué le Basket et le Foot en période 1, puis le Hockey en période 2.



INFORMATIONS DIVERSES

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLON

UN POINT SUR LA SAISON HIVERNALE

Le Centre a été sollicité par le magasin MAÏSADOUR à Dax pour réaliser une partie de sa décoration de Noël ; Ce partenariat, initié en 2013, a ainsi été relancé pour le plus grand plaisir de tous. L'enseigne a fourni le sapin de Noël aux enfants du centre ainsi que des chocolats.

Le centre a également participé à un concours d'arts plastiques, organisé à Orthevielle, dont le thème était la récupération. La structure a obtenu la seconde place du classement.

LES GRANDS PROJETS

Musique

Le Centre de Loisirs imagine toujours enregistrer un album de chansons originales en partenariat avec plusieurs Centres de Loisirs du département et les Francas des Landes. Le financement du projet est à l'étude ; le principe serait le suivant : Découvrir plusieurs régions du monde en écrivant des chansons inspirées de leurs particularités musicales. Le Centre de Loisirs travaille actuellement sur un titre Afro-beat mêlant influences africaines et funk music. Une chanteuse professionnelle et un musicien auteur/compositeur préparent actuellement les enfants à la réalisation de ce titre.

Equipe d'animation et expression

Depuis la rentrée 2015/2016, l'équipe s'est dotée d'animatrices particulièrement formées sur les techniques d'expression artistique. Ainsi, Maïwenn organise des ateliers cirque et théâtre, percussions africaines et proposera bientôt du yoga ; Nathalie propose des ateliers chant et expression scénique ainsi que la découverte des percussions corporelles et classiques. Marylin rejoindra pour quelques mois l'équipe permanente en remplacement d'un agent en congé maternité.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les documents nécessaires aux inscriptions sont disponibles sur le site internet communautaire : www.ccpouillon.fr

Vous pouvez nous joindre du mardi au vendredi, de 9h00 à 17h00 :

Tél. : 05 58 98 38 39 - Fax : 05 58 98 36 37

Mail : centredeloisirsdepouillon@yahoo.fr

Facebook : centre de loisirs - fé ton sac

FÉVRIER 2016 : LES VACANCES AFRICAINES

Une exposition/vente et un petit spectacle clôtureront les vacances d'hiver. Les familles pourront faire l'acquisition d'un objet réalisé par les enfants ! Les dons seront remis aux Francas des Landes et serviront au financement du futur projet musical.

(le vendredi 26 février à 17h45 au Centre de Loisirs).



ÉTÉ 2016 - C'EST PARTI !

2 séjours vous sont proposés cette année, du 10 au 16 juillet :

- ✓ Un **séjour en roulettes** qui se terminera par 2 journées complètes au **Puy du Fou**, hébergés dans les dépendances d'un château médiéval.
- ✓ Le séjour "**Ô fil de l'Ô**" en Charente-Maritime est reconduit, avec la **mini-croisière sur un grand voilier**, une randonnée en **Kayak de mer sur l'île d'Aix**, hébergement sur bateau et en auberge de jeunesse, puis une journée complète au **Futuroscope** logés dans un hôtel.

Tout cela à des tarifs défiant toute concurrence !

Pour tout renseignement, contactez le Centre de Loisirs.



UNE PAGE FACEBOOK POUR LES FAMILLES

Afin de vous tenir informés des séjours et des grands événements organisés par le Centre de Loisirs, il a été créé deux pages facebook intitulées "**centre de loisirs**" pour la première et "**fé ton sac**" pour la seconde, davantage dédiée aux séjours. Demandez-nous en amis et restons en contact !



BIBLIOTHÈQUES ET LUDOTHÈQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE VOS BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque de Pouillon :

Lundi : 16h - 18h
Mardi : 16h30 - 18h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Jeudi : fermée
Vendredi : 16h30 - 18h
Samedi : 10h - 12h

Bibliothèque de Habas :

Mercredi : 17h - 18h30
Samedi : 10h - 12h
Fermée au mois d'août

Bibliothèque de Gaàs :

Mardi : 16h - 18h
Vendredi : 16h - 18h

Bibliothèque de Tilh :

Lundi : 16h - 17h30
Mercredi : 15h - 17h
Samedi : 10h - 11h30

Horaires d'été (1^{er} juil. - 14 sept.) :

Lundi : 15h - 17h30
Samedi : 10h - 12h / 14h - 16h

Pour toute information, merci de contacter la bibliothèque intercommunale :

Tél. : 05 58 98 34 75

Mail : bibli.cantonalepouillon@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE LUDOTHÈQUE

Du mardi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 18h
Le samedi : 9h - 12h

La ludothèque propose une sélection de 1000 jeux et jouets diversifiés et adaptés à tous les âges, venant des quatre coins du monde.

Chaque famille peut emprunter un jeu pour une durée de 15 jours en payant une cotisation annuelle (20 € pour l'année par famille du périmètre communautaire).

12 Allée du Temps Libre - 40350 POUILLON

Tél. : 05 58 98 36 38

Mail : ludothequepouillon@laposte.net



EMPLOI ET INSERTION DES JEUNES

Mission Locale des Landes

- Insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans
- Approche globale de l'individu
- Conseil individualisé et concret

Communauté de Communes
de Pouillon



- Un accueil **ouvert à tout jeune du territoire**
- Un maillage de l'ensemble du département avec **plus de 40 points d'accueil**
- Un **accompagnement personnalisé** et global par un référent unique qui guide le jeune dans toutes les problématiques de sa vie
- L'accès à un certain nombre d'**ateliers collectifs** (techniques de recherche d'emploi, informations métiers...)
- Un pôle Entreprises en charge de développer le **réseau d'entreprises**
- Un réseau partenarial dense et l'accès à de **nombreuses offres de services** en fonction de la problématique (action de formation, partenaires sociaux...)

Activité du 01/07/2013 au 30/06/2014

Une « boîte à outils » fournie et variée

- Accès aux dispositifs d'accompagnement
56 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé
- Aides mobilisées en fonction de leurs besoins
6232 € ont été versés pour 16 bénéficiaires

Un outil pour votre territoire

- **Contribution au développement économique local**
- Proposition de jeunes candidats pour des emplois, accompagnement des recrutements et suivi des jeunes en emploi
- Visites d'entreprises et organisation de stages dans les entreprises locales
- Collaboration avec les Groupements d'Employeurs du Bâtiment et de l'Agriculture
- **Participation à la réalisation de projets**
- Prescription et suivi des jeunes entrés en formation
- Participation à la mise en place et au suivi de 2 chantiers école (espaces verts - bâtiment) sur Peyrehorade auxquels ont participé des jeunes du territoire de Pouillon
- Participation à l'analyse des besoins sociaux avec le CIAS de la Communauté des Communes,
- Participation à des commissions extra-municipales sur le thème de la mobilité
- Participation au réseau RES'P

La relation à l'entreprise et la création d'emplois

- **Besoins des entreprises du territoire**
- Nous prospectons les entreprises de l'ensemble du territoire landais
- 7 entreprises de votre territoire nous ont confié 9 offres de services

■ Accès à l'emploi

Type de contrat	Nombre de situations
Contrat en alternance (dont contrat d'apprentissage)	<10
CDD, CDI, CUI, Emploi d'Avenir...	66

- Plus de 40 jeunes ont signé des contrats de travail
- 29 jeunes sont entrés en formation

Points d'accueil de la Mission Locale

Bureau de Peyrehorade
Centre Socio Culturel
Place Aristide Briand, 40300 PEYREHORADE
Tel : 05 58 73 76 38
peyrehorade@missionlocaledeslandes.fr

Permanence de Pouillon
96 Place de la Mairie
40350 POUILLON

Conseillère
Monique MATHE

www.missionlocaledeslandes.fr

Administration Départementale
281, place du 6^e RPI/Ma - 40000 Mont-de-Marsan - Tél. : 05 58 46 61 80 - Fax 05 58 46 61 81
Courriel : direction@missionlocaledeslandes.fr



INFORMATIONS DIVERSES

ACTIONS SOCIALES

ADMR

APA, aides ménagères, auxiliaires de vie, gardes de jour...

ADMR CANTON DE POUILLON
29, place de la Mairie - 40290 ESTIBEAUX
Tél. : 05 58 98 39 08 (accueil téléphonique 24h/24)

Responsable : Madame LAFARGUE

Permanences : du lundi au vendredi, de 9h à 12h
les lundi et jeudi, de 14h à 16h30



ADMR de POUILLON
29 place de la Mairie
40290 ESTIBEAUX
Tél : 05 58 98 39 08
E-mail : pouillon@fede40.admr.org

Nos permanences d'accueil :
Accueil téléphonique :
Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur notre répondeur téléphonique ou sur notre boîte e-mail.
Ouverture au public :
Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.
Notre site internet
<http://www.admr.org/structure/federation-admr-des-landes.html>

Déclaration en préfecture le 09/11/1982, selon les dispositions de la loi de 1901.
Association : agréée en date du 01/01/2012 par le Préfet des Landes
autorisée en date du 06/10/2006 par le Président du Conseil Général

Notre association ADMR est adhérente à la fédération départementale des associations ADMR des Landes et à l'Union nationale des associations ADMR.

But : L'association ADMR de POUILLON permet à toutes personnes de bien vivre chez elles en leur apportant un service adapté à leurs besoins dans le respect de leur choix de vie.

Publics : Toutes personnes qu'elles soient célibataires, familles, personnes âgées, personnes handicapées ...

Les services proposés par l'association en service prestataire (l'ADMR est employeur) ou en service mandataire (particulier employeur) :

- Une aide au ménage pour les familles, personnes âgées ou personnes handicapées
- Un service d'auxiliaire de vie auprès de personnes âgées ou handicapées
- Un service de garde à domicile auprès de personnes âgées ou handicapées
- Un service de téléassistance
- Un service de garde d'enfants à domicile
- Un service d'intervention socio-éducative en faveur des familles fragilisées

Communes d'intervention :
Estibeaux
Gaas
Habas
Labatut
Mimbaste
Misson
Mouscardès
Ossages
Pouillon

CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

APA, aides ménagères, auxiliaires de vie, gardes de jour...

CIAS (Communauté de Communes de Pouillon)
60, allée du Marais - 40290 MISSON
Tél. : 05 58 98 89 10 - Fax : 05 58 98 53 77

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Ce service est uniquement utilisé à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour le repas des personnes âgées de 65 ans et plus et les colis remis aux personnes malades de plus de 70 ans qui ne peuvent se déplacer pour le repas.

TÉLÉALARME

Service géré par le CIAS (Communauté de Communes).
Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

Coût de l'abonnement : 120 €/an.

La Mairie prend en charge 60 € par bénéficiaire de ce service sur la commune.

PORTAGE DES REPAS

Prix du repas : 6,70 €.

Pour en bénéficier, contacter la Maison de Retraite de Pouillon au **05 58 98 22 38** (du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h).

Pour améliorer la qualité de ce service, les repas seront livrés en liaison froide à partir du lundi 29 février 2016.

Livraison assurée du lundi au samedi, avec possibilité de se faire livrer deux repas les veilles de dimanches et jours fériés.

CRÈCHE

Service géré par la Communauté de Communes de Pouillon.

CRÈCHE COLLECTIVE "LES BIBOUS"

41 Boulevard des Sports - 40350 POUILLON

Tél. 05 58 98 29 80

Mail : multiaccueil.pouillon@wanadoo.fr

Accueil des enfants, régulier ou occasionnel, de 0 à 4 ans.
Capacité d'accueil : 25 enfants simultanément.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

CRÈCHE FAMILIALE

Afin d'offrir un service public de garde d'enfants sur tout son territoire, la Communauté de Communes de Pouillon a élargi sa compétence en créant, à partir du 1^{er} avril 2015, une Crèche Familiale sur le secteur des Arrigans.

Deux assistantes maternelles agréées ont été recrutées, **l'une sur Estibeaux**, l'autre sur Ossages. Elles accueillent les enfants à leur domicile, avec l'aide technique et psychologique de la Directrice de la crèche. Des regroupements sont prévus chaque semaine, animés par la Directrice (puéricultrice) ou par une éducatrice de jeunes enfants, dans un local mis à leur disposition par la commune d'Estibeaux.

Les contrats avec les parents sont gérés par la Directrice de la crèche, dans les mêmes conditions que la crèche collective.

**Pour tout renseignement,
merci de contacter Madame Béatrice BADETS,
Directrice de la crèche, au 05 58 98 29 80.**

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

GUICHEBAROU Aurore Impasse du Broussé
Ass. Mat. de la Crèche Familiale Tél. 05 58 74 24 49

TUQUOY Angélique 284 chemin du Sin
Tél. 05 58 98 82 85

POMBIEILH Marie-France 11 impasse de Mages
Tél. 05 58 98 06 96

ARTISANS ET COMMERÇANTS

BERTOLETTO Hervé 41 route de Misson
Assainissement Tél. 05 58 74 17 60
Site web : www.assainissement-bertoletto.fr

GUILLEVIC Hervé 43 route de Bourdéou
LANDES FROID EQUIPEMENT Tél. 05 58 98 04 32
Froid, climatisation Mail : landesfroidequipement@orange.fr

CAMUS Gilles 277 route d'Orthez
Négoce de céréales Tél. 05 58 98 05 91

MASSY Christian 656 chemin du Louetz
Travaux Agricoles Tél. 05 58 98 00 12

CASEDEVANT Arnaud 463 route des Pyrénées
Paysagiste Tél. 06 89 11 16 09
Mail : amxcasedevant@gmail.com

MAYA 41 route de Misson
Coiffure à domicile Tél. 06 20 71 46 12

CAZAUX Jean-François 215 chemin du Rachou
Entreprise de Peinture Tél. 05 58 98 80 16

PEYROUX Anne "Lagelouze" - 236 impasse Béhus
Maraîchage Tél. 07 81 50 41 54

CRABOS FRÈRES 300 route de Habas
Négoce de céréales Tél. 05 58 98 01 24

RIBEIRO Michel 120 route de Lagelouze
Maçonnerie Tél. 05 58 91 36 19

CULIS Christophe 43 chemin du Sin
Parcs et jardins Tél. 06 22 73 90 16

THEISEN Richard 21 route de Lagraboche
ERTÉ MULTISERVICES Tél. 06 78 78 65 22
Rénovation immobilière Mail : richardtheisen@orange.fr

DUBOS Marie 550 chemin du Rachou
Brocante Tél. 05 58 98 00 67

SCRIVE Antoine 15 chemin de Higas
Pépinière Tél. 05 58 98 01 86
Site web : www.pepinierescrive.com

DUMAS Bernard 1334 route de Dax
Maraîchage, fleurs Tél. 05 58 98 03 22

SIBERCHICOT Denis 110 chemin de Labarthe
Plomberie Tél. 05 58 98 09 65

COMMERCE AMBULANTS / AUTRES

BIGNALET (Habas) Tél. 05 58 98 00 05
Boucherie, Charcuterie Tournée le samedi

LATASTE Karine (St Pandelon) Tél. 06 83 95 05 25
Epicerie "A la bonne heure" Tournée le mardi

CLAVÉ OCÉAN (Amou) Tél. 05 58 89 23 54
Poissonnerie Tournée le mercredi

MOREAU Sébastien (Pomarez) Tél. 05 58 89 31 16
Boulangerie automatique Place de la Mairie

LAPÈGUE Claude (Soorts-Hossegor) Tél. 06 81 75 41 77
Poissonnerie Tournée le vendredi

PARZYSZ Jean-François (Mugron) Tél. 05 58 57 18 15
Boulangerie Tournée : mercredi, vendredi, dimanche

INFORMATIONS DIVERSES

TARIF DES LOCATIONS

SALLE LAHAOUT

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
- sans cuisine 100 €
- avec cuisine et chaises 250 €

Personne de la commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 70 €

Associations adhérentes à l'association Lahaoutgratuit

Association communale
non adhérente à l'association Lahaout,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 70 €

Association hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 70 €

Association communale et hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
sans cuisine gratuit

Chauffage : 1 jeton = 1 heure de chauffage..... 2,50 €

SALLE POLYVALENTE

Personnes de la Commune..... 100 €

Personnes extérieures à la Commune 200 €

VAISSELLE

Personnes de la commune gratuit

Personnes extérieures à la commune,
par tranche de 100 couverts 22,90 €

La vaisselle cassée devra être remplacée.

CHAISES

Prêt pour utilisation dans les locaux
communaux uniquementgratuit

Toute chaise cassée devra être remboursée (20 € l'unité).

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est effectuée par le

SIETOM DE CHALOSSE

815 route des Partenses - 40250 CAUPENNE

Tél. : 05 58 98 57 57

Nous vous rappelons que les conteneurs du tri sélectif situés
Route du Bergeras sont destinés à recevoir **exclusivement** les
ordures signalées sur leurs parois.

Tous les encombrants, végétaux, ferrailles et autres doivent
être amenés à la déchetterie :

⇒ **déchetterie de Pomarez** (Chemin du Yout) :

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h30

Tél. : 05 58 98 46 10

⇒ **déchetterie de Pouillon** (Route de Misson) :

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi :

9h-12h30 / 13h30-17h

Tél. : 05 58 98 24 30

Les personnes ne pouvant pas effectuer le transport de leurs
gros encombrants jusqu'à la déchetterie doivent en aviser
la Mairie. Ce service sera assuré une fois par mois par les
employés communaux.

**Nous insistons sur le fait que le site du Marlat est fermé.
Tout dépôt d'ordures sera sanctionné.**

Le SIETOM ayant décidé de supprimer l'une des deux tour-
nées hebdomadaires de ramassage des ordures ménagères,
de nouveaux points de collecte ont été aménagés afin d'éviter
un engorgement des conteneurs et des dépôts sauvages :

Renforcement des points de collecte existants :

- Lieu dit "le Pavillon" + 2 conteneurs
- Chemin du Castillon + 1 conteneur
- Silo Crabos..... + 1 conteneur
- Lieu dit "Lasbignottes" (*mise en sécurité*) + 1 conteneur
- Route de Yetten (*déplacement*)..... + 1 conteneur
- Route du Lac de Tastoia + 1 conteneur
- Lieu dit "Dulau" + 1 conteneur
- Lieu dit "Lacaze" + 1 conteneur
- Chemin du Sin + 1 conteneur

Création de nouveaux points de collecte :

- Route de Lagelouze + 2 conteneurs
- Route des Pyrénées, entre les numéros
1176 ("Narp") et 1348 ("Plantin") + 2 conteneurs

Déplacement du point de collecte situé à l'entrée de la
route des Pyrénées au niveau du numéro 265 ("Perron"),
avec réutilisation des 2 conteneurs.

⇒ soit 14 conteneurs supplémentaires sur la commune.

**Toute location doit être payée à la réservation.
Un chèque de caution ainsi qu'une attestation
d'assurance seront demandés.**

**JOUR DE COLLECTE :
LE JEUDI**

Fiche d'identité SIETOM

Population : 76 506
 Nombre de points tri : 1 pour 358 hab
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 14 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 481 tonnes
 Ratio SIETOM en kg/hab : 216
 Ratio national en kg/hab : 288

Tonnage commune : 149
 (ratio SIETOM x population commune)
 Jour(s) de collecte : **jeudi**
 depuis le 21 septembre 2015

Fiche d'identité de la commune

Population : 692
 Nombre de points tri : 1 pour 692 hab
 Nombre de conteneurs verres isolés : 0
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 22 hab

Le compostage individuel

4 composteur(s) distribué(s) en 2015
 69 foyers équipés soit 24 % de la commune

La collecte sélective

Classement commune
 2015 : 106 /123

Rappel 2014
 100 /124

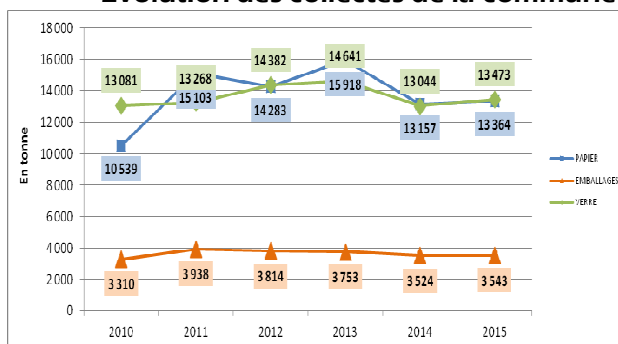
(établi en cumulant l'ensemble des performances de tri)

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	
P	1 900 862	24,9	13 364	19,3	⦿
E	506 640	6,6	3 543	5,1	⦿
V	2 098 264	27,4	13 473	19,5	⦿

P= Papier E= Emballages V= Verre

Evolution des collectes de la commune



TRIONS PLUS, TRAITONS MIEUX

Le SIETOM de Chalosse met en service une nouvelle usine de traitement des déchets sur son site de Caupenne. Ce nouvel outil est configuré exclusivement pour le traitement des ordures ménagères résiduelles. Tout autre type de déchets représente un risque pour les équipements et le processus de traitement.

POUR SUIVONS NOS EFFORTS DE TRI

NON

- Les encombrants
- Les cartons d'emballages
- Le polystyrène
- Les appareils électriques
- Les produits toxiques
- Les médicaments
- Les seringues
- Les gravats
- Les piles et batteries
- Le bois
- La ferraille
- Les pneumatiques
- Le mobilier de jardin
- Les piscines en plastique
- Les bâches en plastique
- Les néons
- Les parasols
- Les textiles
- Les parapluies
- Les matelas
- Les moquettes
- Les sèche-linge
- Le verre
- Les bouteilles plastiques
- Le papier

OUI

- Les pots de yaourts
- Les pots de crème
- Les barquettes en plastique
- Les restes alimentaires
- Les gobelets en plastique
- Le cellophane
- Les sacs plastiques
- Les tubes (crème, dentifrice)
- Les couches culottes
- Les ampoules classiques
- Les mouchoirs en papier
- Les rasoirs jetables
- Les stylos
- Les CD/DVD

Les déchets autorisés en collecte ordures ménagères

Le dépôt des sacs en conteneur ou devant chez soi

Collecte des sacs

Traitement des déchets à l'usine de Caupenne

AMELIORONS NOS PERFORMANCES DE TRAITEMENT

Un meilleur tri des déchets apporte :

- Une meilleure qualité de compost
- Moins de casse sur l'usine
- Moins de déchets à enfouir
- Plus de déchets recyclés

La matière organique est valorisée en compost normé

L'acier est aimanté et recyclé

Les autres déchets sont enfouis dans le centre de stockage

COMMENT TRIER NOS DÉCHETS

LES DÉCHETS DE LA DÉCHETTERIE

- Les encombrants
- Les cartons d'emballages
- Le polystyrène
- Les appareils électriques
- Les produits toxiques
- Les seringues
- Les gravats
- Les piles et batteries
- Le bois
- La ferraille
- Les pneumatiques
- Le mobilier de jardin
- Les piscines en plastique
- Les bâches en plastique
- Les parasols
- Les parapluies
- Les sèche-linge
- Le verre
- Les néons
- Les ampoules basse consommation

Le savoir-vous : 50% des déchets entrants en déchetterie sont valorisés

LES DÉCHETS DU POINT TRI

- Le papier
- Les bouteilles plastiques
- Les briques alimentaires
- Les emballages métalliques
- Le verre
- Les piles

Le savoir-vous : 100% des déchets issus des points tri sont recyclés (hors erreurs de tri)

LES DÉCHETS DU COLLECTEUR DE PILES

- Les piles alcalines
- Les piles salines
- Les piles boutons
- Les accumulateurs

Le savoir-vous : 100% des piles et accumulateurs collectés sont recyclés (hors erreurs de tri)

LES DÉCHETS DU COMPOSTEUR

- Les déchets de jardin
- Les filtres à café
- Les épluchures
- Les fruits abîmés
- Les sachets de thé
- Les coquilles d'oeufs

Le savoir-vous : Le SIETOM distribue gratuitement des composteurs individuels. Pour en bénéficier, inscrivez-vous auprès de votre mairie ou du SIETOM.

LES DÉCHETS DU CONTENEUR TEXTILE

- Les vêtements
- Les articles de maroquinerie
- Le linge de maison
- Les petits jouets
- Les peluches

Le savoir-vous : 51% des textiles sont réutilisés, 39% sont recyclés, 10% sont inexploitable

LES DÉCHETS DU COMPOSTEUR

- Les déchets de jardin
- Les filtres à café
- Les épluchures
- Les fruits abîmés
- Les sachets de thé
- Les coquilles d'oeufs

Le savoir-vous : Le SIETOM distribue gratuitement des composteurs individuels. Pour en bénéficier, inscrivez-vous auprès de votre mairie ou du SIETOM.

Chaque geste est important, pensez-y avant de jeter un déchet à la poubelle.

ECO EMBALLAGES

ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque d'Estibeaux est composée d'environ 230 adhérents et d'une cinquantaine de musiciens. Notre association vit autour et pour la Clique qui, en réalité, est notre moteur.

L'amicaliste paye une cotisation annuelle lui donnant droit à des avantages lors des animations organisées. En effet, à l'occasion du voyage annuel, une participation de seulement 10 € par personne est demandée pour une journée complète. Cette cotisation donne aussi accès au repas de la Sainte Cécile gratuitement. Mais ce qui importe avant tout, c'est le soutien pour la Clique qu'apporte indirectement cette rentrée d'argent.

Nous avons pu créer une école de musique en 2005 où nous avons eu l'agréable surprise de débiter avec 7 élèves. Voici maintenant 10 ans qu'en moyenne 5 élèves viennent renforcer nos rangs tous les ans. Bien évidemment, tous ne poursuivent pas l'aventure mais c'est grâce à cela que nous atteignons cet effectif d'une cinquantaine de musiciens. Nous fournissons les instruments ainsi que les tenues. Cette année, 6 petits nouveaux ont intégré l'école de musique :



Voici les diverses animations organisées en 2015 :

- La soirée "paëlla" du mois de mars a réuni 110 adultes et 16 enfants.
- Ensuite, ce fut le tour du voyage pour se détendre. 60 adultes et 5 enfants ont pu profiter d'une belle journée pour visiter les grottes de Kakuetta.
- Puis, ce fut le tour de la Fête du Lac : 42 équipes sont venues « taper le carton » le samedi soir. Le petit déjeuner du dimanche a réuni 32 personnes, les repas du midi et du soir ont connu une bonne participation : 350 repas adultes et une quarantaine de repas enfants.
- Pour le repas du mois d'octobre, nous avons opté pour une seconde soirée "paëlla" car la soirée "jambon-œuf-piperade" n'attirait plus grand monde. Nous avons retrouvé, par ce biais, notre fréquentation habituelle : 104 adultes et 14 enfants.
- Enfin, pour clôturer cette année 2015, nous avons organisé la Sainte Cécile. Après un superbe concert de la Clique, nous avons pu partager un délicieux repas préparé cette année par l'Auberge du moulin à vent de Bélus. Ce sont 107 adultes et 20 enfants qui ont participé à cette journée. Le soir, un buffet froid fut proposé aux personnes présentes. Une journée conviviale, très agréable et bien réussie.

Merci aux bénévoles, aux musiciens, à Sonia qui s'occupe de l'école de musique autant que de la Clique, merci aussi à Madame le Maire et à son Conseil Municipal pour son soutien.

J'invite toutes les personnes souhaitant intégrer notre association à nous contacter.

De nouvelles idées... Un coup de main... Nous prenons toutes les propositions pouvant faire vivre et perdurer notre association !

Bien amicalement,

Les co-présidents :
Sonia et Philippe LABADIE



ACCA

Le bilan de l'année 2015 est mitigé. En ce qui concerne le gibier sédentaire, nous avons constaté la reproduction de quelques faisans, les lapins sont à nouveau présents en petit nombre dans quelques secteurs. Par contre, la population de lièvres est en augmentation significative. En ce qui concerne les chevreuils, pas de crainte à avoir, le cheptel est stable. Les sangliers sont toujours aussi nombreux mais ils n'ont pas commis de dégâts importants dans les champs de maïs.

Il ne nous reste que trois chevreuils à prélever pour atteindre notre quota annuel, soit trente animaux. Les battues nous ont permis de tuer deux sangliers. L'ACCA de Misson nous a offert un troisième sanglier capturé lors d'une battue commune. Ils serviront pour le repas des chasseurs de 2016.

Pour le gibier de passage, la situation est contrastée. Les palombes sont nombreuses et de plus en plus de couples nicheurs restent sur nos territoires pour se reproduire. Au dire des spécialistes, ce n'est pas une bonne saison pour les bécasses. Les grives ont brillé par leur absence.

La campagne de piégeage du blaireau pour détecter la tuberculose bovine est terminée et tous les blaireaux analysés sur notre commune se sont révélés négatifs. A titre d'information, à partir de cette année, la pie n'est plus considérée comme nuisible, par conséquent son piégeage est interdit.



Battue du 21/11/2015

Bilan piégeage :

Renards : 2
Ragondins : 28
Fouines : 2
Pies : 7
Corneilles : 5
Visons d'Amérique : 7

Bilan loupeterie :

Renards : 7



COMITÉ DES FÊTES

En 2015, une nouveauté : **la mayade**.

Le 9 mai, les jeunes de la Classe 2017 et 2018 ont décoré et planté le Mai devant la salle Lahaout. C'est avec convivialité et dans la bonne humeur que le passage de relais entre les 2 Classes s'est effectué.

Traditions et esprit « Sud-Ouest » pour terminer la journée avec la Course Landaise et le repas. Pour une première, les Estibeaussais étaient au rendez-vous. Affaire à suivre...

Les fêtes patronales ont démarré le vendredi avec une soirée Celtique dans les arènes où les Estibeaussais ont pu déguster plusieurs sortes de bières. La soirée s'est terminée à Lahaout dans une ambiance "bodega" et karaoké.

Le samedi matin, les plus matinaux ont pu apprécier le petit-déjeuner préparé par nos cuisiniers. Même la Classe s'était levée et a pu ainsi prendre des forces pour continuer la journée ; Le soir, un peu moins de monde... L'orage, la pluie et le vent se sont invités. On y a droit tous les ans ; Cette année, c'est tombé pour le repas !!!

Le dimanche matin, la Clique d'Estibeaux a, encore une fois, enchanté notre oreille en animant la messe et l'apéritif du midi et le soir, la Course Landaise, qui rassemblait bon nombre d'écarteurs estibeaussais. Course un peu difficile au début mais avec une seconde partie plus qu'honorable.

Le lundi, Oscar le Clown : les enfants, toujours nombreux, se sont amusés. La Classe aussi...

En fin d'après midi, la courses d'amateurs : beaucoup de jeunes communaux s'essayent à l'art taurin et les plus petits au petit veau.

Nous clôturons nos fêtes en apothéose avec les "moules-frites" qui nous ont amené cette année encore énormément de monde. **Record battu : plus de 600 repas servis !!!** Toujours la folle ambiance assurée par le groupe "Quatre Heures Sans Nos Femmes" qui a fait duré le plaisir jusqu'au bout de la nuit.

Un grand merci à tous les bénévoles, à la Clique et à la Classe qui contribuent à la réussite de ces fêtes.

2016 : 10 ans du Comité des Fêtes

A cette occasion, 6 jours de fêtes !!!

Le coup d'envoi sera donné le mercredi 13 juillet avec le concert du groupe NADAU dans les arènes.

Les co-Présidents,
Thierry Laborde
Jean-Christophe Gilguy



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

AÎNÉS RURAUX "LOUS HARDITS"

Tout d'abord, ayons une pensée pour les familles qui ont perdu un de leurs proches en 2015.
N'oublions pas nos malades et souhaitons-leur un prompt rétablissement.
Bienvenue à nos nouveaux adhérents.

Février a été l'occasion de nous réunir pour déguster la galette des rois au cours d'un goûter.

L'assemblée générale s'est déroulée le 9 avril et fût suivie par un déjeuner servi dans la salle Lahaout et préparé par Alain CASTEX, traiteur à Bélus.



En juin, nous avons participé à la journée des résidents organisée à l'EHPAD de Pouillon. Cette année, un concours de brouettes fleuries a mis en compétition les diverses associations du canton.

En 2016, le thème imposé est "la chaumière fleurie".

Juillet est le mois des fêtes patronales et celui de notre traditionnelle sortie en Espagne avec au programme, achats aux ventes et visite guidée de Saint-Jean-Pied-de-Port.



Puis, les adhérents se sont retrouvés en septembre pour déguster le mouton grillé à la broche.

En septembre également, les 6 clubs du secteur de Pouillon affiliés à "Généralités Mouvements – Les Aînés Ruraux des Landes" ont participé à une marche pour l'association "Solidarité Madagascar". Le parcours "La Pomme de Pin", dont le point de départ était au lac de Luc, ne présentait aucune difficulté. En 2016, nous renouvellerons cette initiative et les 12 clubs du Pays d'Orthe se joindront à nous. Nous emprunterons un tronçon de la voie de Tours, sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui traverse la commune de Cagnotte.

Grâce à nos amis chasseurs, nous nous retrouvons, en novembre, pour savourer un civet de chevreuils.

Une convention de co-organisation de voyages a été signée entre quelques clubs du secteur, ce qui nous a permis de mutualiser les sorties et les voyages.

En 2016, des visites guidées seront programmées et se dérouleront l'après-midi. Elles seront suivies d'un goûter.

Nous vous rappelons qu'une bibliothèque est à la disposition de nos adhérents. N'hésitez pas à venir le jeudi à partir de 14h30 pour faire votre choix.

Le cinéma de Pouillon, rénové, propose des séances de projection à coût réduit pour les seniors le 1^{er} mardi de chaque mois à 14h30.

Le prix de l'adhésion au club Lous Hardits est de 14 €. Venez nous rejoindre car votre venue sera sûrement porteuse de renouveau !

Adresse :
70 impasse de l'église
40290 ESTIBEAUX

Mail :
loushardits.estibeaux@sfr.fr

Site Internet :
clublousharditsdestibeaux.ass0.fr



LES COURSAYRES DES ARRIGANS

L'année 2015 restera marquée par un exceptionnel rendez-vous. Ces rendez-vous qui font date et dont on se souvient très longtemps. En effet, en mai dernier, les Coursayres ont répondu à l'invitation de leurs amis de Lunel, en petite Camargue. Aux côtés des élus camarguais et du Président du club Goya, avec lequel ils sont jumelés depuis bientôt trois décennies, les tauromaches de Pouillon et du canton ont fêté les 30 ans des pescalunes. Avec éclat !

Ce sont donc quatre jours de fête qui ont rythmé cet anniversaire avec au programme de nombreuses réceptions, des spectacles taurins (corrida et course camarguaise), des visites de manades et des soirées inoubliables.



Les deux Présidents et la manade



Manade Lafon



Réception à la Manade Lafon



Réception à Lunel

Et pour estomper ces moments si chaleureux, la saison coursayre a déroulé par la suite, durant les mois d'été, son cortège de rendez-vous. Dans tous les moments importants de l'été 2015, les Coursayres des Arrigans ont été présents sur les gradins des arènes landaises ou gersoises : Corne d'Or à Nogaro, concours landais dans les grandes cités landaises, courses de villages dans les Arrigans et à Pouillon, et rencontres amicales ici ou là, comme ce fut le cas, au mois d'août, sur les berges du lac de Luc.

Au lendemain du championnat de France, qui a consacré deux jeunes pleins de talent et d'audace, la saison de course landaise va hiverner. Avec toutefois, en janvier prochain, le rassemblement des clubs taurins Paul Ricard à Méjanès en Camargue auquel se joindront quelques ambassadeurs pouillonnais.

Solidarité et convivialité

Dans leurs retrouvailles, toujours teintées de beaucoup de chaleur humaine, de passion et d'entraide, les Coursayres des Arrigans continuent tant bien que mal leur chemin.

Si vous souhaitez les rejoindre, vous pouvez venir frapper à leur bureau, boulevard des sports, lors des permanences qu'ils tiennent chaque samedi matin.

Les responsables vous présenteront leurs activités, vous parleront de course landaise et de tauromachie, mettront en avant les valeurs de solidarité et de convivialité qu'ils promeuvent au gré de leurs participations taurines, de leurs voyages ou de leurs retrouvailles.



Voyage à Mauvezin - octobre 2015

Lors du forum des associations qui s'est déroulé à la fin de l'été à Pouillon, les Coursayres des Arrigans ont témoigné de leur enracinement pouillonnais et montré un visage coloré et souriant de leur association.

Alors, si d'aventure, vous souhaitez partager leurs coups de cœur, vous serez les bienvenus.

Gérard SUBERCHICOT

Adresse :

369, boulevard des sports
40350 Pouillon

Contact :

Gérard SUBERCHICOT
Président

Téléphone : 06 30 08 51 79

Mail : les-coursayres-des-arrigans
@wanadoo.fr



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C.)

Visite au musée de l'EAALAT de Dax

C'est par une superbe matinée, le samedi 24 octobre, que les anciens combattants, accompagnés de leurs épouses, enfants et amis, se sont transportés par covoiturage vers le musée de l'aviation légère de l'Armée de Terre, situé sur la base opérationnelle de l'école de pilotage de celle-ci.

La délégation fut reçue fort aimablement par Monsieur Fabrice MARQUIS, responsable du musée, auprès duquel notre trésorier, Philippe CROQUENOT, nous convia. Après un accueil chaleureux, il nous fut proposé une projection de deux films appartenant à l'INA, narrant l'évolution de notre aviation légère depuis sa création jusqu'à nos jours.

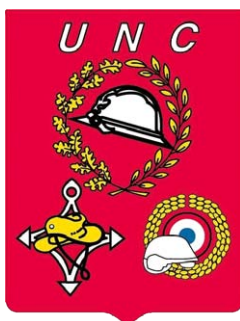
La visite du musée se poursuivit par un très large exposé, historique et technique, accompagné de nombreuses photos, maquettes, uniformes présentés sur mannequins et matériels usuels des différentes époques évoquées. Outre des armes des deux dernières guerres mondiales et conflits d'Indochine, d'Algérie, c'est une véritable panoplie d'avions et d'hélicoptères ayant participé à ces combats qui nous fut proposée avec moult détails.

Nul ne fut insensible aux évocations remarquablement détaillées de Fabrice MARQUIS, enrichies par ses compétences d'ancien pilote instructeur sur hélicoptère à l'EAALAT et de combattant ayant participé aux conflits d'Afrique du Nord. Bien des émotions furent partagées entre nous tous avant d'accéder à l'immense hangar renfermant tous les modèles d'avions et d'hélicoptères ayant volé et servi durant les périodes citées.

Au terme de la visite et de chaudes congratulations, le groupe que nous formions s'est vu offrir le verre de l'amitié que nous partageâmes dans la gaieté chez le président de notre association, Guy LESCA, en son domicile privé d'Estibeaux.

Une sortie en tout point réussie, qu'il nous faut mettre au profit du partage entre anciens et jeunes pour que vive la mémoire de notre glorieux passé que nous ne saurions laisser dans l'oubli...

Guy VIGNEAU



Commémoration du 11 novembre 2015

C'est sous un ciel de circonstance, en présence d'un aréopage composé de personnalités civiles et militaires accompagnées par la musique locale, que la cérémonie de ce 11 novembre s'est déroulée devant le monument érigé à la mémoire de nos disparus morts pour la France.

Après les dépôts de gerbes et le salut aux défunts par les porte-drapeaux et la sonnerie aux morts jouée par la musique, les discours de la commémoration furent prononcés par Madame BÉROT, Maire d'Estibeaux, le Président de l'UNC, Guy LESCA, et des jeunes gens de la commune.

S'en suivit l'appel des morts pour la patrie, ainsi qu'une minute de silence rompue par l'envoi de la Marseillaise qui fut interprétée par des musiciens bénévoles et le jeu de leurs clarinettes. Les remerciements aux porte-drapeaux se déroulèrent dans l'ordre des préséances.

Une cérémonie empreinte d'une grande émotion et rehaussée par la qualité de son organisation et la présence d'un grand nombre de participants, civils et militaires. Un hommage immuable auquel il est bon de faire participer les enfants de tous âges, afin que se perpétue la mémoire de nos chers disparus qui ont fait le sacrifice de leur vie pour que vive la France.

Au terme de la commémoration, le premier magistrat d'Estibeaux invita les présents à partager le verre de l'amitié, comme à l'accoutumée. Ce fut l'occasion de rencontrer d'autres visages issus d'outre-mer et notamment de la Réunion. Une entente cordiale partagée à l'apogée d'une amitié et d'une solidarité sans faille.

Guy VIGNEAU



L'UNC d'Estibeaux et ses porte-drapeaux

BASKET ARRIGANS

BILAN SPORTIF SAISON 2014/2015

MINI POUSSINS (U9)

BA/HABAS 1 (Laure) - Saison intéressante avec un effectif de 7 au départ, très souvent réduit à 4 ou 5, et renforcé en fin de saison par des mini poussins 2. Première phase assez facile avec des matchs gagnés facilement puis deuxième phase plus dure avec une ou deux victoires seulement, ce qui ne nous a pas permis de nous qualifier. Ça reste une belle saison avec une équipe motivée qui pouvait, certains week-ends, aller aider les poussines de Mathilde. Merci à Laure Ducasse d'avoir été présente sur le banc et à l'année prochaine !

HABAS/BA 2 (Gilles) - Groupe sérieux et appliqué qui doit son résultat à sa régularité aux entraînements et à l'application des consignes données. La découverte s'est bien passée pour les joueurs et le coach. A confirmer pour l'avenir.

POUSSINS (U11) (Laurent et Quentin) - Les jeunes de Quentin et Laurent accomplissent une bonne saison dans l'ensemble et remportent leur tournoi de finaliste série B. Bravo à tous.

POUSSINES

BA/HABAS 1 (Frédéric) - Saison mitigée, bonne première phase avec des matchs agréables à diriger, puis seconde partie de saison plus dure avec des résultats en dent de scie. On finit sur une bonne note avec la victoire en finale de plateau perdantes débrouillées. Un grand merci à Sandrine pour son aide précieuse et bonne chance pour la suite.

HABAS/BA 2 (Mathilde) - Saison mitigée dans l'ensemble. Un très bon début de saison, invaincues en première phase. Une poule plus difficile par la suite, des équipes composées de beaucoup de deuxième année, la différence se faisait ressentir. On a aussi connu un vrai manque d'effectif, on a débuté la saison à 6 puis, suite à l'arrêt d'une poussine en cours de saison et une autre qui n'était présente qu'une semaine sur deux, nous nous retrouvions à 4 à certains matchs ! Heureusement, les mini poussines (Clara, Gwen et Alicia) ont toujours répondu présentes pour venir nous aider jusqu'aux phases finales ! Je tiens à dire un grand bravo aux filles qui n'ont jamais baissé les bras même contre des équipes plus fortes. Elles se sont toujours battues et je les en remercie ! Ça a encore été un plaisir de s'occuper d'une équipe comme celle-là !

BENJAMINES (U13) (Magalie) - Très bonne première phase qui nous a permis de nous qualifier en série A où c'est devenu plus compliqué car le niveau était élevé. Nous avons fait de très bons matchs, notamment à Labenne. Bonne saison dans l'ensemble même si on aurait pu mieux faire.

BENJAMINS (U13) (Aurélien et Arnaud) - Début de saison avec un effectif de 13 joueurs, scindé en deux équipes. Suite à la longue blessure d'un joueur et l'arrêt d'un autre, ce fut compliqué d'avoir deux équipes complètes chaque week-end. Très bonne saison des benjamins 1 qui, suite aux différentes phases de brassage, se qualifient en série A avec une seule défaite. La phase de série A se passe là-aussi très bien et ils se qualifient pour les quarts de finale en terminant deuxième de leur poule. Malheureusement, la saison s'achève en demi-finale après la défaite contre

Avenir Chalosse (les futurs champions des Landes) au terme d'un bon match très disputé. Dommage, mais cela annonce de bonnes choses pour la suite.

MINIMES Garçons (U15) (Jean-Pierre) - Une équipe une nouvelle fois remaniée avec l'arrivée de trois nouveaux joueurs qui, dès la première phase, ont montré leur envie et leurs qualités. Malgré les blessures des pièces maîtresses, nos garçons se sont arrachés pour aller chercher la série A avec des matchs très accrochés et produisant un basket de qualité. En quart de finale, on s'inclinera logiquement face à l'équipe championne des Landes. Leur progression et l'ambiance qui règne dans ce groupe sont très encourageantes pour la suite. Merci à tous ainsi qu'à vos parents, aussi motivés que vous lors des matchs à enjeux, pour leur participation aux déplacements. Merci à Quentin pour son investissement le vendredi aux entraînements. Ne changez rien ; une nouvelle saison arrive et on repartira chercher l'impossible.

MINIMES Filles (Baptiste, Denis et Christelle) - Un groupe de 18 filles très motivées et assidues. L'équipe 1, engagée en pré-région, terminera la saison aux portes de la finale de la série A. Idem pour l'équipe 2 en Série AB. Une saison très enrichissante où les filles ont réalisé de gros progrès de par leur sérieux et leur investissement aux entraînements.

CADETS (U17) Tanguy et Benjamin - Cette génération 98, accompagnée de quelques 99, achève sa dernière année cadet en représentant le club des Arrigans dans les emblématiques arènes de Pomarez pour la finale régionale, malheureusement perdue contre Elan Béarnais Pau Nord-Est. Les protégés de Tanguy et Benjamin décrochent tout de même un titre cette saison en remportant la coupe Fauthoux.

JUNIORS (U20) (Clara) - Début de saison avec 10 filles, perte d'une fille après le premier match pour je ne sais quelle raison. Grosses différences de niveau dans le groupe. Certaines faisaient l'effort de s'entraîner le vendredi, d'autres non. Concernant les matchs : 1 match gagné dans toute la saison de 50 points avec seulement 5 filles, première moitié de saison un peu cata et deuxième moitié beaucoup mieux.

JUNIORS (U20M) (Christian et Benoît) - Irrégulier en début de saison. Après un temps d'adaptation (7 joueurs en 1^{ère} année, sachant que la division compte 3 années), ils se sont mis au niveau et ont joué les yeux dans les yeux de leurs adversaires souvent issus de clubs séniors régionaux, pour finir en finale série B où ils ont perdu de 3 points contre Coteaux-du-Luy où 5 joueurs évoluent en Excellence Aquitaine. Félicitations pour votre sérieux et pour les levés (et certains pas couchés) du dimanche matin. Des rencontres toutes jouées à 11h.

SENIORS Garçons - L'équipe première réalise une saison en dessous de leurs ambitions en promo région. Dans la spirale de la descente au niveau inférieur, les arrigans seront tout de même repêchés à ce niveau pour la saison suivante.

Les séniors garçons 2 de Jeff connaissent une saison difficile avec un effectif instable. Ils évolueront donc au niveau inférieur la saison prochaine avec de nouvelles ambitions. L'équipe 3 continue de se faire plaisir en effectuant une saison honorable.

SENIORS filles - Les filles de Franck accomplissent une très belle saison. Elles s'octroient le billet pour la montée en Excellence Département et atteignent la finale de leur championnat. Félicitations !



ANDRÉ NARP NOUS A QUITTÉS...

Habassais de naissance depuis le 3 juillet 1940, André vécut sa jeunesse auprès des siens dans cette magnifique contrée des Landes qu'est la Chalosse.

Dès l'âge de 15 ans, André entra chez Monsieur CAPDEVILLE comme apprenti forgeron, puis ouvrier, durant 24 années. Au cours de cette longue période, il fit la connaissance de Christine, qu'il épousa et de qui il eut trois enfants, Roselyne, Béatrice et Christophe.

Hélas pour André, lequel faisait partie de la classe 1960, la guerre d'Algérie l'appela sous les drapeaux pour participer au conflit, l'expédiant jusqu'à Tamanrasset où il accomplit sa mission de chauffeur et gardien des armes spéciales au centre d'essais nucléaires du Sahara. Il fut libéré de ses obligations militaires et renvoyé dans ses foyers le 4 février 1963. André reçut la Médaille Commémorative des Operations de Sécurité et du Maintien de l'Ordre avec Agrafe « Sahara ».

De retour chez lui, André reprit sa vie professionnelle, comme forgeron, jusqu'à se voir allouer, le 1^{er} janvier 1979, un poste de technicien de la voirie pour la commune d'Estibaux, lieu de sa résidence. De tout temps, ce touche-à-tout se montra travailleur, n'ayant de cesse à faire de son mieux pour rendre de multiples services à tous ceux qui le côtoyaient.

J'ai souvenir d'un homme affable, gai, parfois gouailleur, avec qui j'eus l'occasion de refaire le monde lors de nos discussions autour d'un verre, dans son chai, lequel fut transformé par ses soins en musée où une foultitude d'objets exposés retrace la vie rurale d'antan. Attaché aux traditions locales et festives, André était de tous les événements, y participant sans compter.

Depuis sa mise à la retraite, cet homme vaillant continua d'exploiter ses terres, délaissant, l'âge venant, peu à peu son bétail et les lourdes tâches. Malheureusement victime de longue maladie, c'est le 8 mai 2015 qu'André quitta les siens et ses amis, laissant de son vivant un impérissable souvenir.

L'Amicale des Anciens Combattants d'Estibaux, représentée par son Président, Guy Lesca et l'ensemble de ses membres, dont je suis, adresse ses sincères condoléances attristées à son épouse et tous les siens.

Paix à son âme.

Guy VIGNEAU

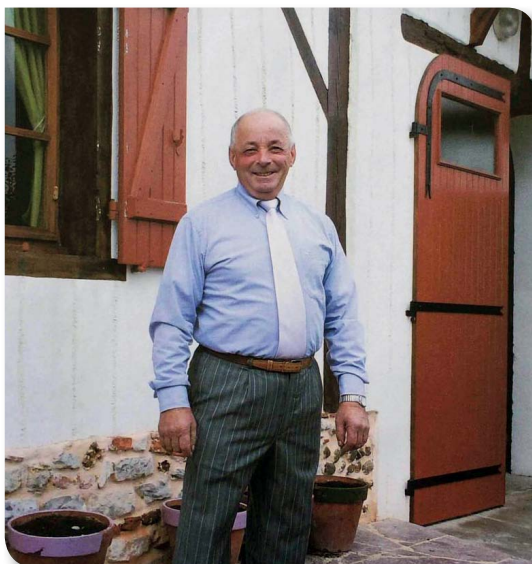
HOMMAGE A NOTRE EMPLOYÉ COMMUNAL, André NARP

« La vie est perdue contre la mort mais la mémoire gagne dans son combat contre le néant »

Entré au service de notre village en 1979, André a très vite acquis la considération, la sympathie et l'estime de tous. Que de travail accompli ; Que de bons moments partagés ; Que de souvenirs...

Dédé connaissait parfaitement son village pour l'avoir traversé par sa fonction d'agent municipal à pied, en auto, mais aussi en tracteur.

Dédé était présent sur tous les fronts. Il a été maintes fois sollicité par ses collègues, par les enseignants. Tous les jours, il avait plaisir à côtoyer les enfants qui le lui rendaient bien.



Au cours de ces vingt-et-une années, Dédé a mis son expérience professionnelle, sa gentillesse, sa gaîté naturelle et sa serviabilité au service de notre collectivité.

C'était un homme au grand cœur.

Je l'ai maintes fois sollicité pour différentes missions, parfois délicates et douloureuses, mais je savais que je pouvais compter sur lui.

Il avait toujours dans son attitude le fil conducteur du service et du respect, respect de l'autre, respect de l'être humain.

Il entretenait des relations amicales notamment au sein de toutes les associations communales mais aussi avec les résidents de notre village.

Il était toujours présent, en parfaite harmonie, égal à lui-même, soucieux à la réussite de toutes les manifestations, aussi bien officielles qu'associatives. La commune rend hommage à un homme qui a beaucoup donné et dont l'action a marqué la mémoire de tous ses habitants. **Sa silhouette familière et caractérisée restera à jamais dans nos esprits.**

Dédé était un époux aimant, un papa, un papy très présent. Il s'est beaucoup impliqué dans l'éducation de ses enfants. Malheureusement, très vite après sa retraite, il a commencé à avoir des problèmes de santé. Puis, pendant les six derniers mois de sa vie, sa santé s'était aggravée. Même dans sa lutte, dans son combat face à cette cruelle maladie, il se tenait au courant de l'actualité communale. Il s'est battu avec beaucoup de courage, accompagné par son épouse et ses enfants, mais la maladie a eu le dernier mot.

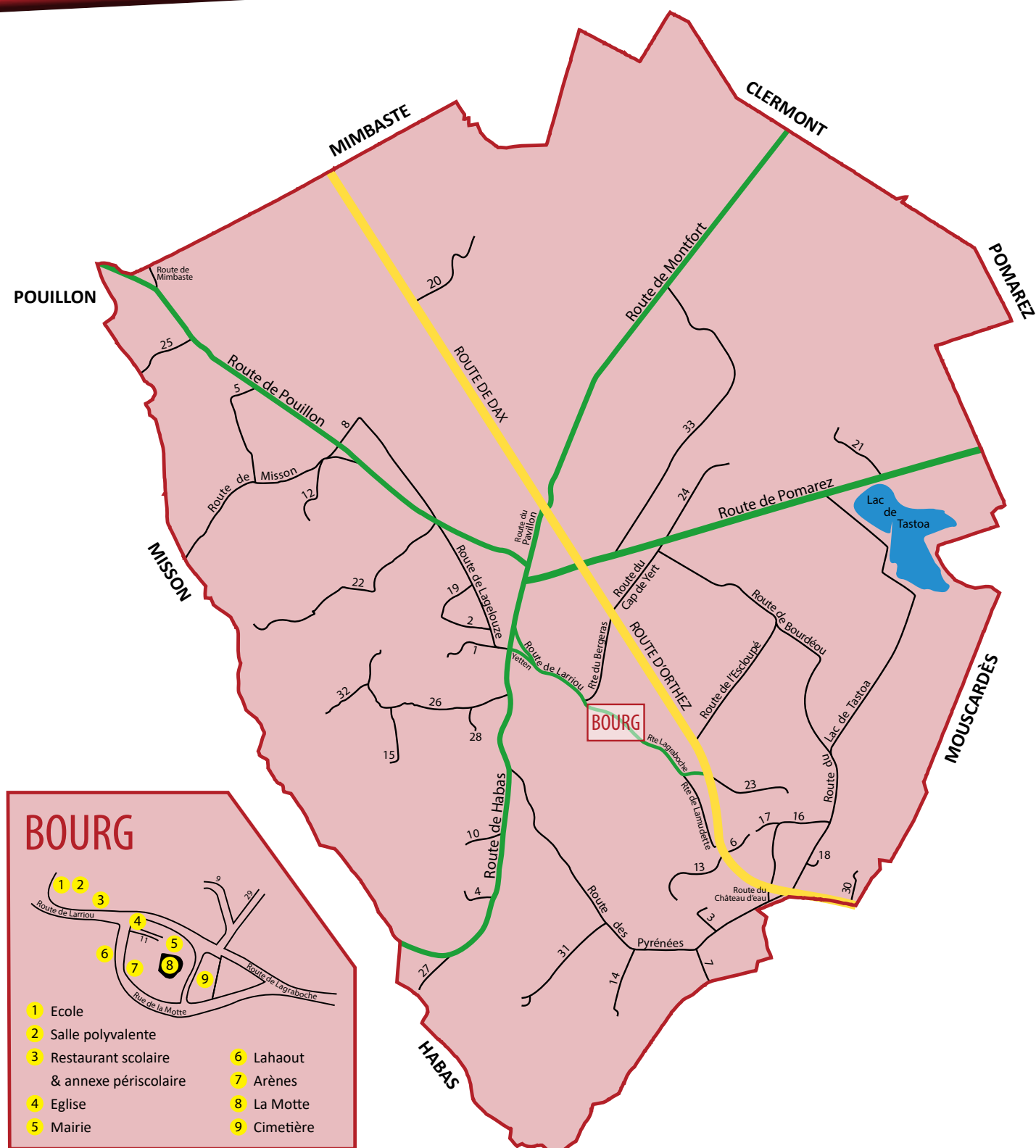
En mon nom personnel et au nom de tous les habitants de notre village, je souhaite adresser à son épouse, ses enfants et petits enfants nos sincères condoléances.

Il a été pour chacun d'entre nous un homme respectable, plein d'humilité et il nous a apporté beaucoup d'humanité. Soyez assurés que notre mémoire lui sera fidèle.

Merci Dédé !

Danièle BÉROT

PLAN DE LA COMMUNE



LISTE DES CHEMINS ET IMPASSES

- | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 1..... Bastalamont (Impasse) | 12..... Hayet (Impasse du) | 23..... Luc (Impasse du) |
| 2..... Behus (Impasse de) | 13..... Higas (Chemin de) | 24..... Mages (Impasse de) |
| 3..... Bellevue (Impasse) | 14..... Hourcq (Impasse du) | 25..... Marlat (Chemin du) |
| 4..... Beyrie (Impasse de) | 15..... Imbernat (Impasse d') | 26..... Montpellier (Chemin de) |
| 5..... Bonnehoun (Chemin de) | 16..... Labarthe (Chemin de) | 27..... Moulin (Impasse du) |
| 6..... Broussé (Impasse du) | 17..... Labarthe (Impasse de) | 28..... Peyroux (Impasse du) |
| 7..... Cabannes (Chemin de) | 18..... Lacoste (Impasse de) | 29..... Pin (Impasse du) |
| 8..... Castillon (Chemin du) | 19..... Lagelouze (Impasse de) | 30..... Quehut (Impasse du) |
| 9..... Chalosse (Impasse de la) | 20..... Las Puntas (Chemin de) | 31..... Rachou (Chemin du) |
| 10..... Chapelat (Impasse du) | 21..... Latéoulère (Impasse de) | 32..... Rostaing (Impasse de) |
| 11..... Eglise (Impasse de l') | 22..... Louetz (Chemin du) | 33..... Sin (Chemin du) |



Le site internet de la Commune
est actuellement en construction.
Rendez-vous prochainement
sur vos écrans.

La Mairie vous accueille...



Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi : de 9h00 à 12h00

Le Vendredi : de 9h00 à 15h30

Le Samedi : de 9h00 à 12h00

Permanence de Madame le Maire :

Sur rendez-vous

Coordonnées :

Tél. : 05 58 98 01 75

Fax : 05 58 98 07 18

Mail : mairieestibeaux@wanadoo.fr